

VILLE DE SARREGUEMINES

PROCES VERBAL

DE LA 41^{ème} SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la 40ème séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025
2. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre de la révision du PLU de Sarreguemines
3. Modification de la liste des représentants dans des associations/organismes extérieurs
4. Concession de services relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires / motivation du choix du concessionnaire
5. Garantie municipale à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 940 510 € à contracter par la SA HLM VIVEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation thermique de 26 logements sis 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines
6. Actualisation des tarifs 2025
7. Décision modificative n°1 du Budget Principal et du Budget Annexe des parcs de stationnement
8. Actualisation des effectifs permanents au 1er juillet 2025
9. Apprentissage
10. Création d'un poste de DGA
11. Modification du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (camps d'été et mini camps des animateurs comprenant au moins une nuitée)
12. Mise à disposition agents titulaires - Association ABCM
13. Actualisation de la convention Ville de Sarreguemines_Association ABCM Zweisprachigkeit
14. Changement de dénomination du CSL Beausoleil
15. Modification de la subvention d'investissement au Sarreguemines Football Club
16. Adhésion au dispositif de chèques « cadeaux culture » du groupe Glady Ville de Sarreguemines
17. Marché des artisans de la Saint Paul
18. Convention de partenariat avec le festival franco-allemand Perspectives
19. Convention de partenariat entre la Ville de Sarreguemines et l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert (AAESEM)
20. Contrat de Ville - Attribution des participations 2025
21. Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés
- ~~22. Convention de groupement de commande - Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Emile Gentil~~

23. Avis Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030

24. Signature de conventions avec l'Office National des Forêts

25. Avenant n°1 à la convention de projet M010L013400 avec l'EPF Grand Est – Fonderie SESA

26. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

Par convocation en date du 05 mai 2025, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 19 mai 2025 à partir de 18 h 00 dans la salle du Conseil Municipal, pour sa 41ème séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc ZINGRAFF,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (jusqu'au point n°8), Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration :

- Bernadette NICKLAUS à Alain DANN
- Marie-Thérèse HEYMES-MUHR à Jean-William FISCHER
- Corinne THINNES à Evelyne CORDARY
- Stéphanie BEDE-VÖLKER à Christine CARAFA jusqu'au point n°8 et à partir du point n°9 à Véronique DOH
- Flore TITEUX à Christiane HECKEL
- Audrey LAVAL à Sébastien JUNG
- Christine CARAFA à Jean-Marc SCHWARTZ à partir du point n°9

Etaient excusés : Marc FELD, Bernadette HILPERT, Eric BAUER

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs EBERHART, Directeur Général des Services, KACED, Directeur de Cabinet, ATAMANIUK, Directeur des Affaires Culturelles, ALBERTUS, Directeur Vie Associative et Administration Générale, LIEBGOTT, Directrice Vie Familiale, BITSCH, Directeur de la Communication, BENOIT, Directeur du Conservatoire, BENTOUTA-ATTATEBI, Responsable Politique de la Ville, CAHN, Manager de centre-ville, DEDDOUCHE, Directrice des Finances, DEIANA, Responsable du Service Aménagement et Urbanisme, DORMOY, Directrice des Ressources Humaines, DUBUISSON, Responsable du Service Animation Culturelle, HANRIOT-FEY, Responsable du Service des Marchés Publics, HOFFMANN, Responsable du Service Education, SIBILLE, Responsable Vie Associative, Démocratie Participative, KRUCHTEN, Responsable des Affaires Juridiques, GIORGIEVIC, Responsable du Service Vie des Assemblées/Accueil/Courrier.

*Monsieur **Maxime TRITZ** procède à l'appel des conseillers municipaux.*

*Tout d'abord, **Monsieur le Maire** annonce que le point n°22 concernant la convention avec ENEDIS est retiré, En effet, des éléments complémentaires sont attendus.*

"En ce qui concerne la petite introduction que je fais d'habitude, vous aurez pu remarquer qu'avec le 8 et le 9 mai dernier, s'achève un cycle, un parcours mémoriel qu'on a démarré en octobre 2024 lorsque nous nous sommes souvenus des bombardements qui ont lourdement affecté Sarreguemines. Un peu plus tard, en décembre, nous avons commémoré la question de la Libération de Sarreguemines, en présence d'ailleurs d'élus de Chasseneuil- sur-Bonnieure, du Maire notamment et de son équipe. Et puis il y a eu ces commémorations dernièrement du 80ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945,

la cérémonie le lendemain du 9 mai organisée dans le cadre de la Journée de l'Europe, et de la réconciliation des peuples. Tout cela devant le tribunal, place Sibille, sous un beau soleil. Plus de 150 jeunes d'ailleurs réunis, vous l'aurez remarqué, de France et d'Allemagne, de nos lycées, de nos établissements scolaires, de nos écoles, ainsi que d'établissements allemands. C'était vraiment un très beau moment, un moment à la fois national et transfrontalier qu'on a pu réaliser. Donc un grand merci à l'équipe du cabinet sous la responsabilité de Kevin KACED, qui ont orchestré ce cycle sur toute son étendue avec leurs partenaires que je remercie bien sûr également.

En ce qui concerne la Culture à Sarreguemines, vous aurez pu remarquer le lancement de l'exposition au Musée de la Faïence, les Arts de la Table, qui a été lancée le 16 mai et qui sera visible jusqu'au mois de décembre. On parle toujours de Cléopâtre, de retour à Sarreguemines, vous l'avez vu dans le journal. La Fondation du Patrimoine est en train de collecter des fonds qui vont permettre sa restauration et puis sa présentation ensuite au public les 20 et 21 septembre. La saison culturelle sera présentée au public au mois de juin, le mercredi 11 juin. Le Festival "Perspectives" les 13, 14, 15 juin, c'est du théâtre, la Fête de la Musique le 21 juin, le Festival de la Saint Paul les 27, 28 et 29 juin. Bref, nous entrons dans le vif de la saison et on espère que la météo sera tout aussi favorable qu'elle est en ce moment.

En ce qui concerne la Vie Associative et Sportive, deux temps fort, le Jubilé "Aurélie Muller" à l'occasion de la Fête du Sport le samedi 7 et le dimanche 8 juin. Le samedi, le jubilé "Aurélie Muller", le dimanche, "Les Sarregueminoises qui courent contre le cancer", ce qui fera d'ailleurs écho à la belle réussite de Yann SCHRUB, encore une fois premier, champion lors des Championnats d'Europe de Running à Bruxelles et puis Lucas FELKER qui est champion d'Europe de Kick-boxing. Voilà pour les actualités sportives qui font partie des caractéristiques bien sûr de notre ville".

1. Approbation du procès-verbal de la 40ème séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la 40ème séance du Conseil Municipal en date du 24 mars 2025.

Monsieur **François BOURBEAU** : "Je voudrais juste intervenir rapidement. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal et j'ai été ravi de voir que Monsieur SCHWARTZ, Monsieur BAUER regrettaient mon absence parce que je faisais autorité en matière de gestion budgétaire et financière. Donc, je souhaite les remercier chaleureusement pour cette délicate attention. Et deuxièmement, je voudrais aussi annoncer à Madame MARCHAL qui me taquine régulièrement sur mon intérêt pour la Culture, que j'ai fait le don ce matin par virement concernant le panneau en céramique "Cléopâtre" et que j'ai amené la convention de mécénat".

Madame **Christine MARCHAL** : "Merci pour "Cléopâtre" Monsieur BOURBEAU. Vous avez fait un don pour la restauration sur le site de la Fondation du Patrimoine, nous en sommes heureux, "Cléopâtre" vous le rendra".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESSE-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

D'approuver le procès-verbal de la 40ème séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025.

2. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre de la révision du PLU de Sarreguemines

Dans le cadre de la révision du PLU engagée suite à la délibération du 28/03/2022, il est nécessaire de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pour rappel, le dossier de PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui, selon les termes de l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, (...) »

En vertu de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein « de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal (...) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. (...) »

Aujourd'hui, il est proposé de discuter des orientations retenues dans le PADD suite aux travaux de la commission d'urbanisme et qui s'organisent autour des axes suivants :

OBJECTIF GLOBAL DU PADD

Demeurer un territoire transfrontalier attractif et ambitieux sur le plan environnemental, économique, social et culturel

1 PRESERVER ET VALORISER UN PATRIMOINE DE QUALITE ARTICULANT NATURE ET URBANITE AUTOUR D'UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE

- 1.1 Préserver le réseau de biodiversité
- 1.2 Promouvoir un urbanisme favorable a la santé
- 1.3 Valoriser le cadre de vie et les paysages

- 1.4 Encadrer la mise en valeur des espaces urbains et du patrimoine bâti
- 2 TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS
 - 2.1 Améliorer le maillage de transports en commun
 - 2.2 Renforcer le maillage de mobilités actives
 - 2.3 Restructurer le réseau routier et le stationnement
- 3 ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION PAR UN DEVELOPPEMENT URBAIN ECONOME EN FONCIER AGRICOLE ET NATUREL
 - 3.1 S'inscrire dans une politique de résorption de la vacance de longue durée des logements et favoriser la réhabilitation du parc en mauvais état
 - 3.2 Privilégier la densification au sein de l'enveloppe urbaine en travaillant sur les espaces délaissés au cœur des tissus déjà urbanisés
 - 3.3 Garantir une offre de logement en extension compatible avec le compte foncier mobilisable et les obligations de densité imposées par le SCOTAS
 - 3.4 Permettre l'accès au logement quels que soient l'âge, le niveau de ressources et la composition du ménage
- 4 ASSURER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN RECHERCHANT UN EQUILIBRE ENTRE LES ZONES D'ACTIVITES ET LES AUTRES ESPACES URBANISES
 - 4.1 Assurer et renforcer la dynamique économique du centre-ville
 - 4.2 Agir sur les quartiers périphériques existants et à urbaniser
 - 4.3 Pérenniser et accroître l'attractivité économique productive de la commune
 - 4.4 Réhabiliter ou développer les sites à forts enjeux économiques et touristiques
 - 4.5 Donner toute sa place à l'agriculture
- 5 RENFORCER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMERATION
 - 5.1 Confirmer les tendances d'amélioration de la formation des jeunes en développant les structures scolaires et en améliorant leur fonctionnement et lien avec les zones d'emploi
 - 5.2 Créer de nouveaux pôles culturels et d'animation
 - 5.3 Renforcer le réseau des structures de quartiers, communales et intercommunales
 - 5.4 Favoriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication numérique

L'ensemble des mesures prévues est consultable dans le document joint à la présente délibération.

En conséquence et en cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- de prendre acte de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme et de prendre en compte les observations

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Christian DIETSCH**, Monsieur **François BOURBEAU** intervient : "Juste sur le point d'accroissement de la population, vous avez pris une hypothèse de 0,27, vous l'avez pris par rapport à quoi parce que quand on regarde historiquement Sarreguemines perd des habitants régulièrement et de façon, je ne vais pas dire significative, mais assez importante et avec un pourcentage qui est de l'ordre peut être de 2 à 3% par an. Donc là ça veut dire qu'en peu de temps on inverse la tendance et on récupère ces habitants. Donc, j'aimerais bien savoir sur quelles hypothèses vous avez établi cet objectif ?".*

*Monsieur **Christian DIETSCH** répond que l'objectif principal est, comme indiqué et lu, d'accroître en définitive l'offre de logements et pour tous les types de populations et d'âges. "Ce qui fait qu'en fait on a été un peu plus ambitieux, mais l'Etat nous a demandé de revenir un peu en arrière car nous étions un peu ambitieux et ensuite je vous rappelle que ceci correspond aussi à l'ambition du SCOTAS".*

***Monsieur le Maire** : "Oui, ce sont les calculs qui sont faits au niveau du SCOTAS et c'est aussi parce que dans le SCOTAS, vous avez la Communauté d'Agglomération qui est très investie dans le développement économique, développement économique qui tient un compte de projets et ça en discussion avec l'État comme HOLOSOLIS mais pas que, c'est-à-dire que si on ne prenait que les*

chiffres d'HOLOSOLIS, il y a des projections qui sont plus importantes que ça. Mais ça a été amené à un niveau beaucoup plus raisonnable, tout en sachant l'aléatoire du développement économique. Sauf qu'également entre dans ce débat, si vous regardez dans les dernières années, il y a effectivement des années de perte de population, mais ça n'a pas été le cas de toutes les années, ça c'est la première chose si vous regardez sur la dernière décennie ça n'a pas toujours été le cas. Et deuxièmement, si on regarde dans les années 90, on a un élément repère qui est l'arrivée de la SMART. Certains se souviennent qu'au moment de l'arrivée de la Smart, il y a eu une embellie, on a gagné de la population donc ça fait une courbe, une remontée, puis il y avait avec une redescende. Donc globalement, on a ciblé une moyenne, une moyenne assez basse si on tient compte du développement économique. Après, évidemment, personne n'a de boule de cristal, mais ce sont des projections et des calculs qui ont été réalisés en collaboration avec la CASC bien sûr, et les services de l'État".

Monsieur Christian DIETSCH : "Il faut aussi dire que dans le cadre de cette étude de PADD. On a eu des réunions aussi avec la Chambre d'Agriculture, avec la DTT, avec tous les organismes présents sur le territoire, qui nous ont aussi donné leur opinion sur chaque point qu'on avait fait et je pense qu'on est, à ce niveau-là, raisonnable. Tant mieux si on a encore plus mais je pense qu'on a essayé quand même de rester prudents".

Monsieur François BOURBEAU : "On est bien d'accord".

Monsieur le Maire : "C'est pour ça que j'ai parlé de moyenne basse".

Monsieur Christian DIETSCH : "Je pense qu'un territoire doit avoir des ambitions. L'ambition ce n'est pas de perdre de la population, c'est bien d'en gagner. Et donc on est dans ce cadre-là, je dirais, sur une période de 10 ans".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Christian DIETSCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1 ; L151-2 ; L151-5 et L.153-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2022 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Sarreguemines ;

Considérant qu'en application de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme il y a lieu de débattre les orientations générales du PADD deux mois au moins avant l'examen du projet de PLU ;

Considérant que les informations relatives au PADD diffusées aux membres du Conseil Municipal ont permis d'éclairer les élus sur les orientations générales poursuivies par la commune au travers de son projet de PLU et par extension a permis d'engager les débats ;

Après avis des différentes commissions,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- de prendre acte de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme et de prendre en compte les observations

3. Modification de la liste des représentants dans des associations/organismes extérieurs

Lors de précédentes séances du Conseil Municipal, des élus du Conseil Municipal ont été désignés pour représenter la municipalité dans les organismes extérieurs.

Il est proposé de modifier la liste (ci-jointe) des représentants municipaux dans les organismes extérieurs comme suit :

• Conseil d'administration – Collège du Himmelsberg Membre titulaire : Maxime TRITZ
Membre suppléant : Flore TITEUX

Il s'agit d'une simple inversion des fonctions.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33, Vu les délibérations n°7 du 29 juin 2020, n°8 du 05 octobre 2020, n°2 du 12 octobre 2021, n°6 du 20 décembre 2021, n°2 du 5 avril 2023, n°2 du 26 juin 2023, n°6 du 25 septembre 2023, désignant les représentants municipaux dans les différents organismes extérieurs,

Considérant la nécessité de modifier les représentants au sein de certains organismes extérieurs,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique

DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- de ne pas recourir au scrutin secret, mais au vote à main levée pour désigner les délégués de la Ville ou du conseil municipal dans des organismes extérieurs

- d'accepter les modifications proposées des délégués comme figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

4. Concession de services relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires / motivation du choix du concessionnaire

Le contrat, objet du présent rapport, est une concession de service au sens de l'article L. 1121-1 du Code de la Commande Publique. Il intervient dans le cadre d'un groupement de commande entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, cette dernière ayant été désignée coordinatrice dudit groupement.

La concession de service dont il est question concerne, pour une durée de quinze 15 ans (à compter du 1^{er} août 2025), la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'éléments de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, répartis comme suit :

- 82 abris voyageurs publicitaires et non publicitaires (dont 24 unités non publicitaires)
- 40 mobiliers 2m² publicitaires, fixes ou déroulants ;
- 38 poteaux d'arrêt ;
- 2 mobiliers digitaux.

ÉQUILIBRE ECONOMIQUE DE LA CONCESSION

Le Concessionnaire assure la gestion du service concédé à ses frais et risques, conformément aux dispositions de l'article L1121-1 du Code de la Commande Publique en se rémunérant principalement par la perception des recettes publicitaires ainsi que toutes recettes issues de l'exploitation de la concession.

En contrepartie de l'occupation du domaine public nécessaire à l'exploitation du service, le Concessionnaire verse à la Ville une redevance annuelle fixe, déterminée dans l'offre du candidat. À cette redevance s'applique le taux de TVA en vigueur.

ANALYSE DES CANDIDATURE ET AUTORISATION A NEGOCIER

À l'issue de la période de publicité de vigueur, la Ville a pu constater la réception du pli suivant :

- CITYZ MÉDIA

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie, le 20 février 2025, conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin :

- D'analyser la candidature ainsi que l'offre avant négociation et d'admettre le candidat aux négociations.

Au titre de la tenue de cette réunion, la Commission de Délégation de Service Public a :

- Admis la candidature du candidat, apportant les capacités techniques et financières suffisantes à la réalisation de la concession ;
- Admis, selon les dispositions du règlement de consultations, le candidat à la phase de négociation.

PHASE DE NEGOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 9.3 du règlement de la consultation de la concession, la Ville a réalisé une phase de négociation avec la société CITYZ MEDIA, en visioconférence, le 02 avril 2025.

CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Conformément aux dispositions du règlement de la consultation, et notamment son article 9.2, les offres des candidats ont été appréciées au regard de 6 principaux critères d'analyse, classés en 2 catégories : la valeur technique / la valeur financière.

- **Valeur technique**
 - Caractéristiques des mobiliers et implantation
 - Qualité du service
 - Développement durable
- **Valeur financière**
 - Pertinence, cohérence et transparence du compte d'exploitation prévisionnel et du mémoire financier, dont la structuration est à la charge de chaque candidat.
 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public sur la durée globale du contrat
 - Coût des prestations supplémentaires intégrées au bordereau des prix unitaires sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) masqué

MOTIFS DE CHOIX DU CANDIDAT CITYZ MEDIA

➤ **Projet technique**

Les éléments ayant permis à l'offre de la société CITYZ MEDIA d'être la mieux-disante d'un point de vue technique sont notamment les suivants :

Sous critère 1 : caractéristiques des mobiliers et de leur implantation

L'offre du candidat est globalement **satisfaisante**. Elle est caractérisée par un haut niveau de personnalisation, en particulier via la sérigraphie des abris-voyageurs. Il est entendu, par ailleurs, que le candidat intègre des mobiliers digitaux haute résolution (LCD), avec un renouvellement des dalles prévu au cours du contrat. Les mobiliers proposés sont neufs.

Sous critère 2 : qualité du service

L'offre du candidat est globalement **très satisfaisante**. Elle est caractérisée par un dimensionnement humain et technique adapté aux enjeux et obligations intégrés dans le contrat de concession, notamment la phase de pose des mobiliers, dont le calendrier est optimisé. La précision de l'offre permettant d'assurer la cohérence des engagements, ambitieux, en matière d'entretien et maintenance curative, constitue une plus-value. Il convient par ailleurs de préciser que l'offre du candidat intègre un outil de suivi du contrat, permettant notamment d'identifier des mobiliers nécessitant une maintenance curative ou de prévoir les calendriers de communication institutionnelle.

Sous critère 3 : développement durable

L'offre du candidat est globalement **très satisfaisante**. Elle est caractérisée par des process de nettoyage, d'entretien, en phase avec les objectifs de réduction de l'impact environnemental porté par la Ville. Le dispositif d'extinction ou d'adaptation de la luminosité, ainsi que les engagements en matière de recyclabilité des mobiliers, sont des points positifs de l'offre du candidat.

➤ **Dispositif financier**

Le candidat présente un compte d'exploitation prévisionnel crédible et cohérent ; tant en recettes qu'en dépenses. Il est projeté un chiffre d'affaires annuel moyen de 284 924 €, avec une rentabilité nette de 4,67 %.

Les investissements inhérents au déploiement du contrat de concession sont évalués à hauteur de **1 095 018 €**.

Le concessionnaire verse, à la Ville, une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de **400 000 €** sur la durée du contrat (soit 9,35% des recettes générées), à parts égales entre la 6^{ème} et la dernière année du contrat.

Au regard de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal d'acter l'attribution de la concession de services relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à la société CITYZ MÉDIA

Monsieur **Sébastien JUNG** présente le point côté Ville. Pour les élus communautaires, il était inscrit à l'ordre du jour jeudi soir puisqu'on est sur un groupement de commande entre la Ville et la Communauté d'Agglo. "Malheureusement jeudi soir, Monsieur le Maire, je ne pouvais pas assister au Conseil Communautaire puisque j'avais accueilli des jeunes dans le cadre du service civique européen et "Lust in Sarreguemines", des jeunes italiens qui venaient de VIETRI-SUL-MARE près de NAPLES. Et on a eu des échanges très intéressants, notamment aussi sur les futures collaborations autour de la faïence, de la céramique, mais on aura encore l'occasion d'en parler".

A l'issue de l'exposé du rapport ci-dessus, il apporte la précision suivante : "Je voulais juste apporter une toute petite précision, une petite correction que nous allons faire dans le contrat, notamment à l'article 12.1.4 qui est à la page 31 de vos documents que vous avez sans doute lus en annexe. Alors ça ne vient pas modifier, comment dirais-je fondamentalement le contrat, c'est juste une précision que l'on fait puisque dans l'article 12.1.4 nous n'avions pas précisé que la première redevance sera versée à partir de la sixième année. C'est la raison pour laquelle on a rajouté la ligne que la redevance fera l'objet de l'émission d'un titre de recette annuel émis à compter du 1er août 2031. C'est simplement par clarté parce que dans le contrat initial on avait mis que c'était à partir de l'année 2026. Or, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les six premières années ce montant-là était à 0. Ainsi, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et que les choses soient claires, on l'a précisé de cette façon et on a mis sur la ligne au-dessus également entre parenthèses le montant, c'est-à-dire les 400 000 € à compter de l'année 6 d'exploitation. Encore une fois c'est simplement pour être clair, précis, et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à ça, c'est donc à la page 31, l'article 12.1.4".

Monsieur **François BOURBEAU** indique ne pas avoir trouvé dans les documents le compte d'exploitation.

Monsieur **Sébastien JUNG** répond qu'il n'est pas dans les annexes, mais il peut être mis à disposition.

Monsieur **François BOURBEAU** interroge quant à la formule de révision à la page 30 avec un "XX".

Monsieur **Sébastien JUNG** répond que la redevance annuelle, évoquée précédemment, sera indexée. "Alors sur les 400 000 €, le montant sera indexé chaque année selon une formule que vous avez".

Monsieur **François BOURBEAU** : "Je parle de la formule des bordereaux de prix unitaire. Après je trouve que les 400 000 € c'est une bonne redevance globalement puisque ça fait 40 000 € par an, ça fait 400 000 € par rapport à 300 000 € de chiffre d'affaires. Donc je trouve que c'est plutôt bien négocié par rapport à d'autres contrats qu'on a eu dans le passé, notamment les stationnements, donc bravo pour cette contribution au budget de la Ville".

Monsieur **Sébastien JUNG** : "Merci et bravo aussi aux services de la Communauté d'Agglo et de la Ville qui ont travaillé sur ce dossier".

Monsieur **Dominique LIMBACH** : "Je voudrais simplement rajouter un complément d'information. Alors effectivement la redevance sera à hauteur de 400 000 € sur l'ensemble du contrat. L'Adjoint aux Finances n'est cependant pas satisfait et je suis moi-même pas satisfait parce que la Ville perdra quand même de l'argent sur la durée totale du contrat. Mais ce que je voudrais rajouter, c'est qu'au final, nous n'avions qu'un seul candidat, donc la négociation, les négociations étaient très minces. On a négocié avec un seul candidat et, au départ, le montant de la redevance, c'était 0. On a fait du sourcing, on a consulté trois candidats potentiels. À un moment donné, c'était le montant de 20 000 € par an qui était annoncé. Au final, si je fais une division de 400 000 € sur la durée du contrat de 15 ans, c'est 27 000 € mais la Ville perdra, malgré tout, un peu d'argent. Mais le postulat de départ, Sébastien peut le confirmer

puisque j'étais en première ligne par rapport aux négociations, le postulat de départ était que la Ville conserve une redevance et nous avons eu une bonne surprise puisqu'au final, la proposition était de 400 000 € à partir de la sixième année, ce que nous avons accepté".

Monsieur Sébastien JUNG : *"Et Dominique, si tu me permets de préciser, n'oublie pas l'investissement de départ aussi, qui est très conséquent".*

Monsieur Dominique LIMBACH : *"Les montants tu ne les as pas dits, les recettes commerciales, vous parliez de compte d'exploitation. Un compte d'exploitation ça vaut ce que ça vaut, on peut l'analyser à tort et à travers, ça vaut ce que ça vaut. Les recettes commerciales ont été vérifiées aussi et c'est de l'ordre de 4 300 000 € et c'est correct par rapport à des comparaisons que nous avons faites. Donc recettes 4 300 000 €, dépenses 3 900 000 € avec un investissement de plus d'1 000 000 € sur le matériel. Et Sébastien l'a rappelé, ce sera du matériel neuf qui sera mis en place et dans le cadre de ce groupement de commande, la Communauté d'Agglo avait des exigences spécifiques et la Ville avait des exigences spécifiques et tout s'est passé dans une parfaite harmonie".*

Monsieur François BOURBEAU : *"Je vais juste rebondir sur ce que vous avez dit, Monsieur LIMBACH. Donc vous dites au final, la Ville perd de l'argent, c'est parce qu'en contrepartie, il y a l'exonération".*

Monsieur Dominique LIMBACH : *"Du tout, pas du tout. Je vous ai dit qu'on parlait de 0. Sur d'autres territoires, les prestataires c'est 0, ils versent 0 € de redevance aux collectivités. On était dans le même cas. On perd de l'argent parce que par le passé, la Ville touchait à peu près 31-32 000 € de redevances. Nous, si on fait la division, 400 000 € c'est un montant, si on divise les 400 000 € pas sur les 10 ans de versement mais sur la durée du contrat, la Ville perdra certes un peu d'argent. Voilà par rapport à la situation et Jean Marc peut vous le confirmer, rapporter aux différentes pertes de taxes, d'impôts ... ça fait, malgré tout, malgré tout, une certaine somme".*

Monsieur François BOURBEAU : *"Combien aujourd'hui, il y avait une redevance plus importante et il n'y avait pas d'exonération".*

Monsieur Dominique LIMBACH : *"Non, Monsieur BOURBEAU, ça n'a rien à voir avec l'exonération. Le contrat actuel c'était 31-32 000 €. C'est une exonération de droit de toute façon, le montant de la redevance était de l'ordre de 30-31 000 € sur l'ancien contrat. À partir du nouveau contrat si je vous dis 400 000 € divisés par 15 ça fait 26-27 000 €, donc si vous voulez sur la durée du contrat on perd 4-5000 € par an. Rien à voir avec ce que vous parliez de la publicité".*

Monsieur Christian DIETSCH : *"On ne paie rien puisque l'autre contrat est caduc à un certain moment".*

Monsieur le Maire : *"Oui et qu'ailleurs, il s'en tire moins bien".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Sébastien JUNG

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 1121-1 et s. relatifs aux contrats de concession,

Considérant que l'actuel contrat de mise à disposition, d'installation, de maintenance et d'entretien du mobilier urbain arrive à expiration le 31 juillet 2025,

Considérant par décision du Conseil municipal du 25 mars 2024 (point 17), la création d'un groupement de commande Ville-Communauté d'Agglomération (CASC) spécifique dont la CASC est le coordinateur,

Considérant la proposition du coordinateur du groupement de commande de recourir à un contrat de concession afin notamment de se prémunir du risque d'exploitation inhérent à l'exécution du service mais aussi de bénéficier de l'expérience du futur concessionnaire concernant le respect du droit positif en matière d'affichage,

Considérant la délibération de la CASC en date du 15 mai 2025 et qui attribue la concession de services relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à la société CITYZ MÉDIA

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- De prendre acte du choix du prestataire et de l'attribution de la concession de service relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à la société CITYZ MÉDIA.

5. Garantie municipale à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 940 510 € à contracter par la SA HLM VIVEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation thermique de 26 logements sis 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la collectivité, le garant, s'engage en cas de défaillance d'un emprunteur tiers, à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti. En cas de mise en jeu de la garantie, ce nouvel emprunt devient une dépense obligatoire pour le garant.

Il est rappelé que les 3 ratios prudentiels encadrant l'octroi des garanties d'emprunts (dits Ratios Galland) ne s'appliquent pas aux opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux réalisés par les organismes HLM ou les SEM.

Comme évoqué dans les annexes budgétaires 2025, l'encours total garanti au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 5 693 765 €, dont 4 186 644 € au profit des organismes de logements sociaux (74% de l'encours total).

La SA HLM VIVEST s'est engagée dans une opération de réhabilitation thermique de 26 logements situés 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines.

Le plan de financement de l'opération d'un coût total de 940 515 € s'établit comme suit :

- Prêt à taux variable Banque des Territoires : 940 510 €
- Autofinancement : 5 €

La contractualisation de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est conditionnée à l'obtention de la garantie municipale à hauteur de 50% du montant de l'emprunt, soit 470 255 €. La garantie Départementale des 50% résiduels est conjointement demandée.

Pour parfaite information, l'encours total déjà garanti au profit de la SA HLM VIVEST s'élevait au 1^{er} janvier 2025 à 2 162 000 €.

Il est ainsi proposé l'octroi de la garantie municipale de l'emprunt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Organisme prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations
Objet du prêt	Réhabilitation thermique de 26 logements sis 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines
Montant du prêt	940 510 €
Quote-part garantie	50%
Montant de la garantie municipale	470 255 €
Durée	25 ans
Taux d'intérêt	Taux variable Livret+0,60%
Mode d'amortissement	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'engagement	0 €
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** estimant que les garanties d'emprunt au bénéfice de partenaires sur la ville et notamment de bailleurs sociaux constituent un sujet important, refait un tout petit peu l'histoire. "La Ville de Sarreguemines avait subi dans les années 2010 un petit revers sur des garanties d'emprunt consenties à l'époque à une entreprise que les anciens connaissent évidemment tous, la société "LEFFER". La société "LEFFER" avait été en difficulté. La Ville de Sarreguemines avait soutenu à l'époque cette société "LEFFER" et malheureusement est arrivé ce que tout le monde sait, c'est-à-dire le, dépôt, la faillite, de la société et donc la Ville a dû évidemment prendre en charge cette garantie d'emprunt et a dû rembourser les emprunts pour lesquels elle s'était portée garante auprès de cette société. Ça avait coûté, évidemment, des montants assez conséquents puisque je me souviens que lorsque j'avais été élu en 2014, c'était la dernière année où il fallait encore verser une part de cette garantie d'emprunt. Ceux qui étaient au Conseil doivent s'en souvenir, c'était 400 000 € pour la dernière année. Donc, pendant un certain temps, nous avons refusé un certain nombre de garanties d'emprunt. Pour les logements sociaux, nous avons en général plutôt orienté les demandes de garanties d'emprunt vers la collectivité qui est aujourd'hui compétente sur les logements sociaux, c'est-à-dire la Communauté d'Agglo. En 2021, la Communauté d'Agglo a délibéré et à l'unanimité de restreindre un petit peu les garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux publics et à SCH. Aujourd'hui, ils ont réduit le champ le plus possible pour les garanties d'emprunt et donc, aujourd'hui, eux non plus, ne donnent plus ces garanties d'emprunt. Jusqu'à présent ça ne posait pas plus de problèmes que ça, mais la Banque des Territoires, donc la Caisse des Dépôts et des Consignations, dans ses contrats d'emprunt aujourd'hui demande systématiquement une garantie d'emprunt de collectivité. S'il n'y a pas cette garantie d'emprunt, si elle n'existe pas, les bailleurs en l'occurrence ici "VIVEST", sont obligés de se retourner vers d'autres sociétés bancaires, sociétés privées qui prennent en charge cette garantie. Mais cette garantie a un coût et ce coût est répercuté ensuite au niveau des personnes qui bénéficient des travaux parce qu'évidemment, ce sont des charges qui sont ensuite affectées sur les redevances, les loyers ... Donc ça nous embête bien parce qu'aujourd'hui, évidemment, la Banque des Territoires est un partenaire incontournable des bailleurs sociaux. C'est elle qui finance grandement toutes les opérations de réhabilitation et notamment comme celle qui est proposée aujourd'hui. "VIVEST" souhaite rénover 26 logements 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines et nous demande donc une garantie d'emprunt. Il y a deux collectivités qui sont sollicitées, la première c'est le Département et la deuxième c'est la Ville de Sarreguemines puisque de toute façon aujourd'hui par la délibération prise par la Communauté d'Agglo, elle ne peut plus donner de garantie d'emprunt sur ce type de demande. Jusqu'à présent j'étais toujours très réservé sur ces garanties mais j'ai un petit peu changé de position. Je souhaite aussi que le débat soit de nouveau ouvert au niveau de la Communauté d'Agglo afin de réfléchir à nouveau sur les limites de cette délibération par rapport à nos partenaires que sont les bailleurs sociaux. Nous avons aujourd'hui trois bailleurs sociaux à Sarreguemines, SCH, VIVEST et MOSELIS. Nous sommes sollicités encore par ailleurs, mais on n'en parlera pas ce soir puisque nous

n'avons pas encore fait le tour des éléments d'information dont nous avons besoin. Nous sommes sollicités par un autre partenaire sur un autre type de logement social, en l'occurrence il s'agit d'une résidence et d'une maison de retraite, mais là pour l'instant je ne peux pas vous en dire plus puisque nous attendons encore des précisions sur ce dossier. Aujourd'hui, j'aurais tendance à dire, prenons le risque, le risque est mesuré, c'est un bailleur social, c'est une société, même si c'est une SA, ça reste quand même un bailleur social. Celui qui prête l'argent, c'est la Caisse des Dépôts et des Consignations. Aujourd'hui, le montant qui vous est proposé c'est 940 000€ avec 50% de garantie, c'est-à-dire la moitié de cet emprunt donc un petit peu moins de 450 000 €, et ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est donner un avis favorable à cette garantie. On a étudié les comptes de VIVEST, il n'y a aucune inquiétude particulière sur cette société. On sait aussi que le fait de ne pas pouvoir bénéficier de garantie d'emprunt et ça aussi un jour faudrait peut-être que la Banque des Territoires revoie sa copie sur ses exigences en termes de sécurisation de ses emprunts. Il y a peut-être d'autres solutions à trouver que des garanties de collectivités. Nous vous proposons aujourd'hui d'aller dans le sens de cette garantie municipale pour la moitié de ces 940 510 € en espérant aussi faire évoluer un petit peu les lignes tant au niveau de la Banque des Territoires, c'est-à-dire qu'ils puissent intégrer le fait qu'aujourd'hui peu de collectivités sont enclines à encore prendre des risques sur ce genre de sujet. Pour ceux qui ont lu attentivement les documents budgétaires présentés lors de la dernière séance du Conseil, vous avez en annexe toutes les garanties d'emprunt que nous avons. Il y en a plein, il n'y a pas que des bailleurs sociaux, puisque nous avons garanti des emprunts pour l'AFAEI, pour la Maison de Retraite "Sainte Marie" ... enfin beaucoup d'autres mais également de nombreuses pour l'OPHLM de l'époque qui était devenu SCH et aujourd'hui la SEM. Voilà, c'est un petit changement de position par rapport à cette garantie municipale que je vous propose cette fois-ci de maintenir. Il faut savoir aussi que les bailleurs sociaux et on en a discuté longuement avec certains et notamment avec VIVEST qui avait entrepris à l'époque un vaste plan de réhabilitation de la Closerie des Lilas. Et là encore, je crois qu'aujourd'hui, accompagner les bailleurs sociaux dans leur projet, c'est aussi la garantie de pouvoir bénéficier, au fur et à mesure de l'avancée du temps, de l'implication des bailleurs sociaux dans la réhabilitation des logements. Et on voit aussi effectivement que beaucoup de choses ont été faites sur Sarreguemines, la Closerie des Lilas, aujourd'hui MOSELIS travaille de manière importante sur la rue du Vieux Chêne, SCH travaille sur les bâtiments historiques "Gallieni". Je pense que c'est aussi un geste d'accompagnement pour ces bailleurs sociaux".

Monsieur François BOURBEAU : "Juste une question un peu technique, est-ce qu'il y a des recours pour la Ville de Sarreguemines, peut-être via une hypothèque sur les logements qui sont réhabilités pour avoir une petite garantie supplémentaire ou c'est complètement hors sujet ?".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "En l'occurrence, pour le cas présent, il s'agit de réhabilitation. C'est-à-dire avoir une hypothèque sur les bâtiments c'est compliqué parce que ça voudrait dire avoir l'équivalent des 940 000 €, on ne l'a jamais fait, c'est vrai, on s'est posé la question, on ne l'a jamais fait, mais ça reste là-aussi une question qui pourrait être abordée dans les prochains temps. Sur ce coup-là on ne l'a pas prévue. Il faut savoir aussi que la loi ne nous autorise pas forcément à faire ce qu'on veut. En termes de garantie municipale, nous sommes limités à un certain montant, Or ce montant ne rentre pas dans le champ des bailleurs sociaux, c'est-à-dire on est libre sur les bailleurs sociaux à dépasser les plafonds qui sont fixés par la loi, je crois que c'est 20 % des recettes de fonctionnement". Il s'agit de ratios prudentiels.

Monsieur le Maire expose deux remarques sur le sujet. "Il arrive qu'on soit abordé pour une garantie municipale à 100 %. Je crois qu'il y a déjà une première distinction qu'il faut faire entre ceux qui nous sollicitent à 50 % parce qu'ils ont quelqu'un d'autre qui s'occupe des 50 % restants et ceux qui demandent les 100 %. Donc on est dans le cas plutôt favorable où on ne demande que 50 %. Ce qui veut dire aussi qu'on met dans l'embarras si on ne suit pas celui qui a déjà accordé ces 50 %. Et par ailleurs je retiens et je souligne, que nous avons à l'époque été sur place, à différentes reprises et rencontré la population de la Closerie. Il y avait des engagements de prix, il y a eu des investissements effectués et surtout ça continue c'est-à-dire que VIVEST a tenu des engagements qu'ils vont encore poursuivre. Ce sont deux éléments positifs que je vous propose de prendre en compte notamment en vous proposant de garantir à hauteur de 50 %".

Madame Nicole MULLER-BECKER : "Juste apporter une remarque vraiment valorisante sur cette garantie municipale. Parce que comme le dit Jean-Marc l'Adjoint aux Finances c'est une première depuis bien longtemps de prendre cette décision et je pense que cet avis favorable à cette garantie est donné dans un sens très noble pour les habitants de ces logements et pour le territoire et c'est ce qu'il

faut valoriser également et comme ce que tu viens de dire est très important, c'est-à-dire qu'on engage aussi cette possibilité pour ces habitants d'avoir des réhabilitations qui soient faites avec toutes les remarques qui ont été mises en avant qu'on peut discuter peut-être effectivement, mais là dans le cadre-là soyons favorables à cette garantie d'emprunt".

Monsieur Dominique LIMBACH : *"Oui, je voudrais simplement préciser qu'en commission des finances, nous étions tous favorables à cette augmentation de garantie municipale. Ce que je voudrais rajouter, et Jean-Marc en a parlé, c'est une évolution logique qui va dans le bon sens et ce que je rajouterais, nous étions plusieurs élus communautaires présents à la commission des finances et je crois, je suis même persuadé, que nous devons porter le message auprès de la Communauté d'Agglo pour que la délibération CASC soit modifiée également".*

Monsieur le Maire : *"Je pense que ça se justifie. Ce que je voulais dire aussi, si on extrapole un tout petit peu, c'est que si vous regardez la ville, il y a MOSELIS, il y a VIVEST, il y a la SEM SCH. On se rend compte qu'en quelques années, il y a eu énormément d'investissements de fait dans tous les quartiers. Si vous regardez l'habitat, j'étais l'autre jour à l'Allmend, on a parlé de la Closerie, vous allez voir sur Beausoleil. Il faut dire que les bailleurs sociaux, dans un rapport de confiance et dans le dialogue, ont entrepris des travaux. On n'est pas au bout, mais le geste que nous faisons aujourd'hui, Nicole l'a dit, Dominique l'a rappelé, c'est aussi un symbole, une avancée pour le bien être de notre population et c'est ce qui nous tient à cœur".*

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ complète que l'autre partenaire, l'autre collectivité, c'est le Département.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESSEY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDEVOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu la demande formulée par la SA HLM VIVEST tendant à obtenir la garantie municipale à hauteur de 50% d'un prêt d'un montant de 940 510 € à intervenir auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et destiné à financer une opération de réhabilitation thermique de 26 logements situés 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines.

Vu les articles L2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D1511-30 et suivants du même code,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°166733 en annexe signé à intervenir entre la SA HLM VIVEST ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la convention de garantie à intervenir entre la SA HLM VIVEST et la Ville de Sarreguemines (annexée à la présente délibération),

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Sarreguemines accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 940 510 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°166733 constitué d'une ligne de prêt ; La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 470 255 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 4 : L'Assemblée délibérante autorise le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à intervenir entre La Ville de SARREGUEMINES et la SA HLM VIVEST.

6. Actualisation des tarifs 2025

Pour mémoire, lors des séances des 16 décembre 2024 et 24 mars 2025, le Conseil Municipal a procédé au vote puis à la mise à jour des tarifs communaux applicables en 2025.

Dans un premier temps, il y est proposé de modifier la grille tarifaire du Conservatoire à compter de la rentrée de septembre 2025 (pages 15 à 16).

Les modifications concernent les points suivants :

- Locations d'instruments : instauration d'une tarification au quotient familial pour les Sarregueminois, avec des tarifs plus compétitifs que précédemment, de 27 € à 58 € en fonction de la tranche de quotient familial.
- Droits d'inscription : augmentation des tarifs actuels entre 3% et 8% (également en fonction de la tranche de quotient familial).

Les autres tarifs restent inchangés.

Dans un second temps, il est également proposé de modifier la grille tarifaire des spectacles de la saison culturelle devant être programmés à compter de septembre 2025 (page 18).

Les modifications concernent les points suivants :

- Création du tarif « Inoubliable » : 45 € (40 € en réduit) qui serait appliqué pour les têtes d'affiche.
- Augmentation des tarifs d'abonnements entre 8% et 11% (selon le nombre de spectacles).

Ces modifications permettraient de mieux refléter les coûts de production des spectacles, les frais de transports, la location de matériel scénique...

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'intégrer ces modifications à la grille tarifaire (jointe en annexe).

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** cède la parole à Madame **Christine MARCHAL** pour la présentation du point ci-dessus qui concerne l'actualisation des tarifs de la saison culturelle et du conservatoire. Elle invite d'ailleurs l'assemblée à la présentation de la saison qui aura lieu le 11 juin à 18 h 00 et, grande nouveauté, le lancement de la billetterie cette année aura lieu le 1er juillet avant le départ en vacances.*

*Monsieur **François BOURBEAU** a constaté dans la convention de mécénat qu'il avait droit à 15 entrées gratuites au musée. "Je voulais savoir pourquoi le musée n'était pas gratuit pour les habitants de Sarreguemines parce qu'indirectement ils financent le musée via le budget, via les impôts et donc je trouve, je trouverais bien, pour que l'accès à la culture soit renforcé, que les gens puissent disposer des entrées gratuites pour le musée".*

*Madame **Christine MARCHAL** : "Je ne connais pas beaucoup de musées qui soient gratuits. Après les tarifs actuels, c'est 6,00 € le tarif plein, le tarif réduit, 5 € avec pas mal de gratuités accordées pour les jeunes. Je pense que les frais de fonctionnement d'un musée sont quand même conséquents et il y a beaucoup de gratuités qui sont accordées pour des tarifs réduits" comme les premiers dimanches du mois, le Pass Jeune, la Nuit des Musées*

*Monsieur **Dominique LIMBACH** : "Il faut quelques recettes quand même".*

*Madame **Christine MARCHAL** complète que la gratuité est extrêmement rare mais qu'on peut y réfléchir.*

*Monsieur **François BOURBEAU** estime que "c'est une question d'approche et ce serait bien que Sarreguemines soit une exception".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mai 2025, Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 et du 24 mars 2025,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR,

Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- De modifier la grille tarifaire relative au Conservatoire à compter de septembre 2025 comme suit :
 - Locations d'instruments : instauration d'une tarification au quotient familial de 27 € à 58 € en fonction de la tranche de quotient familial.
 - Droits d'inscription : augmentation des tarifs actuellement en vigueur
 - Les autres tarifs demeurent inchangés
- De modifier la grille tarifaire relative aux droits d'entrées aux spectacles de l'animation culturelle à compter de juillet 2025 comme suit :
 - Création du tarif « Inoubliable » : 45 € (40 € en réduit)
 - Augmentation des tarifs d'abonnements (selon le nombre de spectacles)
 - Les autres tarifs demeurent inchangés
- De fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2025 selon le document détaillé ci-annexé, étant précisé que sauf indication spécifique dans le document annexé, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises).
- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7. Décision modificative n°1 du Budget Principal et du Budget Annexe des parcs de stationnement

le budget principal :

- Ajustement de la section de fonctionnement :

Opérations réelles :

Transfert de l'imputation de la subvention au SFC (point présenté au Conseil du 19/05/2025) :
Dépense : 65/3272/65748 : + 20 000 €

Transfert de l'imputation de la subvention à l'Association de gymnastique (initialement imputée au BP en investissement au lieu du fonctionnement) :
Dépense : 011/028/6068 : + 68 000 €

Ajustement du versement à l'Etat du DILICO :
Dépense : 014/01/739218 : + 48 277 €

Ajustement de la recette Dotation Forfaitaire :
Recette : 74/01/74111 : - 168 000 €

Alimentation de la ligne pour dépenses imprévues :
Dépenses : 011/028/6068 : +142 381 €

Opérations d'ordre :

Mise à jour de l'inventaire :

- Immobilisation « travaux de requalification de la Vieille Ville » :
Recette : 042/845/7811 : 65 496,- €

Equilibre de la section de fonctionnement :
Dépenses - Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : -381 162 €

- Ajustement de la section d'investissement :

Opérations réelles :

Transfert de l'imputation de la subvention au SFC (point présenté au Conseil du 19/05/2025)

Dépense : 204/322/20422 : - 20 000 €

Transfert de l'imputation de la subvention à l'Association de gymnastique (initialement imputée au BP en investissement au lieu du fonctionnement) :

Dépenses : 21/028/21848 : - 68 000 €

Alimentation de la ligne pour dépenses imprévues :

Dépenses : 21/028/21848 : 61 342 €

Notification de la subvention DSIL pour les travaux « Maison des Associations » :

13/325/1311 : 420 000 €

Opérations d'ordre :

Mise à jour de l'inventaire :

- Immobilisation « travaux de requalification de la Vieille Ville » :

Dépense : 040/01/28158 : 65 496,- €

Equilibre de la section d'investissement :

Recettes - Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : -381 162 €

L'ensemble de ces éléments sont retracés au sein du tableau récapitulatif suivant :

BUDGET PRINCIPAL								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-381 162,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								-381 162,00
D	F	011	028	6068	11FI	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	210 381,00
D	F	014	01	739218	11FI	R	AUTRES PRÉLÈVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCAL	48 277,00
D	F	65	3272	65748	13SP	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								278 658,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :								-102 504,00
R	F	042	845	7811	11FI	O	REP.SUR AMO.DES IMMO.INCORPOR. ET CORPOR.	65 496,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								65 496,00
R	F	74	01	74111	11FI	R	DOTATION FORFAITAIRE	-168 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								-168 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :								-102 504,00
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	040	01	28158	11FI	O	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	65 496,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								65 496,00
D	I	204	322	20422	13SP	R	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-20 000,00
D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	-6 658,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								-26 658,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								38 838,00
R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-381 162,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								-381 162,00
R	I	13	325	1311	13VA	R	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	420 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :								420 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :								38 838,00

Il y a lieu d'inscrire par voie de décisions modificatives les ajustements de crédits suivants pour le budget annexe des parcs de stationnement :

Ajustement des crédits budgétisés en dépenses imprévues d'investissement (limite 7,5%) :

- Ajustement de la section d'investissement :

Dépenses :

Dépenses imprévues - chapitre 020 : - 2 932,26 €

Autres dépenses et matériel technique : 21/8224/2158 : + 2 932,26 €

L'ensemble de ces éléments sont retracés au sein du tableau récapitulatif suivant :

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	020	8225	020	11FI	R	DEPENSES IMPREVUES	-2 632,26
D	I	21	8224	2158	22PM	R	AUTRES	2 632,26
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								0,00

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** souligne que "cette décision modificative arrive assez tôt dans la saison puisque le budget a à peine été voté il y a quelques semaines, mais elle tient compte des informations obtenues. Certaines sont plutôt positives, voire même très positives, d'autres, le sont un petit peu moins. Je vais commencer par les mauvaises. Les mauvaises nouvelles c'est, mais on en avait déjà parlé lors de la présentation du budget, le fameux DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel qui correspond à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. J'en avais longuement parlé, je ne vais pas revenir sur ce sujet. Nous avons inscrit au budget 90 000 €. Ces 90 000 € n'étaient pas une information fantaisiste, c'était tout simplement dans le tableau qui nous avait été transmis à l'époque. Ce sont les parlementaires qui devaient transmettre aux collectivités les informations. Dans le tableau qui nous a été transmis nous étions à 90 000 €. Quand nous avons eu la notification, je crois deux semaines après le vote du budget, heureusement que j'étais assis parce que je crois que je serais tombé sur ma chaise sinon, 138 277 € donc un écart de quasiment 50 000 € pour le DILICO. On passe de 90 000 € inscrits au budget à 138 277 €. Alors pour faire un petit peu de politique politicienne, voici la première étape de la contribution des collectivités locales aux finances publiques. Vous avez entendu aussi, comme moi, il y a encore quelques semaines, notre Premier Ministre qui nous a parlé de 40 milliards d'économies à faire principalement sur le dos des collectivités à partir de l'année prochaine donc vous imaginez bien que ce n'est que la première étape d'un processus qui risque de durer un petit peu. Dans le même ordre d'idée, la part dotation forfaitaire de la DGF, nous avons inscrit 931 000 € au budget. Nous n'avons pas eu les notifications et finalement là c'est une recette en moins à hauteur de 763 148 €, ce qui veut dire donc un écart, là encore, de 170 000 €. Dans les deux cas, c'est le dernier vrai budget que j'ai présenté, je vous en avais parlé. L'année prochaine il y aura des élections municipales. Je vous garantis qu'à ce rythme-là, si ça continue comme ça, je peux vous dire que certaines collectivités vont être en grande difficulté, elles le sont déjà, je l'avais déjà dit lors du vote du budget. Les capacités d'autofinancement des collectivités fondent comme neige au soleil quand il y en a encore, et ce n'est pas ce genre de mesure qui va faciliter les choses. Je rappelle également pour ceux qui ne le savent pas que, contrairement à l'État, les collectivités locales remboursent leurs emprunts, nous remboursons le capital de nos emprunts, nous remboursons, nous payons les intérêts de nos dettes. Les dettes des collectivités locales sont des dettes solides. Ce sont des dettes qui ne souffrent d'aucune difficulté pour le remboursement puisqu'elles sont incluses dans nos présentations de budget. Nous ne sommes pas, comme certains, obligés d'emprunter pour rembourser nos dettes. Et nous empruntons, nous empruntons sur l'investissement et non pas sur le fonctionnement. Donc je trouve que mettre les collectivités locales systématiquement en contribution pour redresser les finances publiques nationales, je trouve que ça devient difficile, mais bon, et nous votons évidemment un budget à l'équilibre. Alors ça, c'était pour les deux mauvaises nouvelles. Je vous parlais quand même de la très bonne nouvelle. Au niveau du budget d'investissement lorsque je vous l'ai présenté, je vous avais dit qu'il y avait un certain nombre de subventions qui pouvaient être attendues pour des projets et notamment sur le projet de la transformation de l'école des vergers en maison des associations. Je regarde Denis, puisque c'est le projet qu'il porte, et nous avons eu entre-temps, alors là, c'est une bonne nouvelle des services de l'État. Nous avons eu l'excellente nouvelle et nous remercions évidemment les services de l'État au niveau local, c'est-à-dire la Sous-Préfecture de Sarreguemines pour avoir appuyé notre demande de subvention de DSIL, "Dotation de Soutien à l'Investissement Local" pour la maison des associations et la notification est de 420 000 €. Donc d'un côté on a effectivement deux mauvaises nouvelles du côté du fonctionnement, on a une bonne nouvelle du côté de l'investissement, et je le redis encore une fois, je remercie les services de l'Etat, au niveau local, pour leur appui sur ce projet".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2025 voté en séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025 (point n°6),

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLERBECKER, François BOURBEAU

- D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-381 162,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								-381 162,00
D	F	011	028	6068	11FI	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	210 381,00
D	F	014	01	739218	11FI	R	AUTRES PRÉLÈVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISC	48 277,00
D	F	65	3272	65748	13SP	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								278 658,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :								-102 504,00
R	F	042	845	7811	11FI	O	REP.SUR AMO.DES IMMO.INCORPOR. ET CORPOR.	65 496,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								65 496,00
R	F	74	01	74111	11FI	R	DOTATION FORFAITAIRE	-168 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								-168 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :								-102 504,00
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	040	01	28158	11FI	O	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	65 496,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								65 496,00
D	I	204	322	20422	13SP	R	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-20 000,00
D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	-6 658,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								-26 658,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								38 838,00
R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-381 162,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								-381 162,00
R	I	13	325	1311	13VA	R	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	420 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :								420 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :								38 838,00

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	020	8225	020	11FI	R	DEPENSES IMPREVUES	-2 632,26
D	I	21	8224	2158	22PM	R	AUTRES	2 632,26
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								0,00

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8. Actualisation des effectifs permanents au 1er juillet 2025

Dans la perspective des avancements de grade, promotions internes et recrutements à venir, il convient de modifier l'état des effectifs, avec effet au 1^{er} juillet 2025 comme indiqué ci-dessous :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}
	Emploi fonctionnel de DGA (au 1 ^{er} juin 2025)	
	Attaché à 35/35 ^{ème}	
	Attaché à 35/35 ^{ème}	
	Rédacteur à 35/35 ^{ème}	
	Rédacteur à 35/35 ^{ème}	
Technique	Technicien à 35/35 ^{ème}	
	Technicien à 35/35 ^{ème}	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint technique à 35/35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}
	5 agents de maîtrise principal à 35/35 ^{ème}	5 agents de maîtrise à 35/35 ^{ème}
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 14/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 14/20 ^{ème}
Sociale	2 agents spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à 35/35 ^{ème}	2 agents spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 35/35 ^{ème}
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint d'animation à 35/35 ^{ème} (au 1 ^{er} décembre 2025)
	Adjoint d'animation à temps non complet 28/35 ^{ème}	Adjoint d'animation à temps non complet à 17,5/35 ^{ème} sur le tableau des effectifs non-permanent (au 1 ^{er} août 2025)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs en fonction de ce qui précède.

Après la présentation du rapport par Madame **Carole DIDIOT**, Monsieur **François BOURBEAU** : "On a toujours la même question sur ces mouvements. Donc en création nette, il n'y en a pas et tous ces avancements ont été prévus au budget".

Madame **Carole DIDIOT** répond qu'une partie est prévue au budget. "En fait, ces avancements sont du fait de l'ancienneté et sont toujours décidés par le Maire. Puis, il y a les promotions internes. Normalement, les gens passent des concours, des examens professionnels mais ils ont la possibilité, une fois par an, d'être proposés par le Maire au Centre de gestion qui lui finalement détermine déjà, il y a un quota de poste sur le département qui prend en compte les examens ou les concours et le reliquat en fait est redistribué dans les différentes collectivités. Donc la décision finale relève du CDG et cette décision devrait arriver mi-juin en général".

Monsieur le Maire : "La décision finale relève du CDG, ce qui veut dire comme le disait Carole au début qu'on peut prévoir nous ce qu'on peut prévoir, mais on n'a pas la possibilité d'anticiper à 100 % quant aux réactions du Centre de Gestion"

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique

LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Christine CARAFA, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, en application de l'article L 411-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLERBECKER, François BOURBEAU

- de procéder aux créations/suppressions suivantes du tableau des effectifs :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}
	Emploi fonctionnel de DGA (au 1 ^{er} juin 2025)	
	Attaché à 35/35 ^{ème}	
	Attaché à 35/35 ^{ème}	
	Rédacteur à 35/35 ^{ème}	
	Rédacteur à 35/35 ^{ème}	
Technique	Technicien à 35/35 ^{ème}	
	Technicien à 35/35 ^{ème}	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint technique à 35/35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}
	5 agents de maîtrise principal à 35/35 ^{ème}	5 agents de maîtrise à 35/35 ^{ème}
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 14/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 14/20 ^{ème}
Sociale	2 agents spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à 35/35 ^{ème}	2 agents spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 35/35 ^{ème}

Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint d'animation à 35/35 ^{ème} (au 1 ^{er} décembre 2025)
	Adjoint d'animation à temps non complet 28/35 ^{ème}	Adjoint d'animation à temps non complet à 17,5/35 ^{ème} sur le tableau des effectifs non-permanent (au 1 ^{er} août 2025)

Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :

- de remplacement d'agents absents du service,
- non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, saisonnier et occasionnel,

9. Apprentissage

Dans l'intérêt du développement des compétences des jeunes accueillis et des services municipaux, la Collectivité maintient son engagement en faveur de l'apprentissage.

Vous trouverez ci-dessous un état des lieux des contrats en cours et à venir pour la période scolaire 2025-2026.

FORMATION SUIVIE	EN COURS/A VENIR	AFFECTATION
Bac professionnel technicien chaudronnerie industrielle/Serrurier	En cours	Centre Technique Municipal
Bac professionnel Aménagements paysagers	A venir	Espaces Verts
Bac professionnel Aménagements paysagers	A venir	Espaces Verts
BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	A venir	Direction des Finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L424-1 ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formations des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 mai 2025,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Article 1 : d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2025-2026.

Article 2 : d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires conformément au tableau suivant :

FORMATION SUIVIE	EN COURS/A VENIR	AFFECTATION
Bac professionnel technicien chaudronnerie industrielle/Serrurier	En cours	Centre Technique Municipal
Bac professionnel Aménagements paysagers	A venir	Espaces Verts
Bac professionnel Aménagements paysagers	A venir	Espaces Verts
BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	A venir	Direction des Finances

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

10. Création d'un poste de DGA

Monsieur le Maire expose que l'actuel Directeur général des services assure un nombre conséquent de missions depuis sa prise de fonction. Cette charge de travail est notamment accentuée par le fait qu'il continue à assumer les fonctions du Directeur Général des Services Techniques en parallèle.

Afin de lui apporter le support nécessaire et lui permettre de se consacrer aux projets essentiels, il est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services communaux.

Les emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

Il s'agit d'emplois administratifs et techniques destinés à permettre à l'autorité territoriale de confier à un agent des missions de direction et d'organisation des services.

Ces emplois sont réservés à certaines collectivités en fonction de leur strate démographique, ainsi une commune de plus de 10.000 habitants peut décider de la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services communaux.

Ils sont en principe occupés par un fonctionnaire, de catégorie A (attaché, ingénieur...) en position de détachement.

L'intérêt de recourir à un tel emploi fonctionnel est qu'il peut être mis fin, à tout moment, aux fonctions de l'agent détaché sur le poste afin de garantir le bon fonctionnement de la collectivité., et ce même en l'absence de toute faute de ce dernier.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable à cette création le 15 mai 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal de compléter le tableau des effectifs par la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services communaux à compter du 1^{er} juin 2025.

A l'issue de la présentation du rapport par **Monsieur le Maire, Monsieur François BOURBEAU demande si c'est prévu au budget.**

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Budgétairement, c'est une correction à la marge, parce qu'il est déjà en poste".

Monsieur François BOURBEAU comprend que ce n'est pas une création.

Monsieur le Maire : "C'est la précision qu'on peut donner encore pour répondre à votre question, c'est de pourvoir le poste par un fonctionnaire de catégorie A par voie de détachement qui est déjà dans nos services".

Monsieur Jean-Luc EBERHART : "On peut préciser aussi qu'au budget était inscrit un poste de DST qui pour le moment n'est pas pourvu".

Monsieur le Maire met le point aux voix et indique que "ce poste sera occupé par David KRUCHTEN qui a toutes les compétences et toute la confiance de notre équipe pour cette tâche. Et on peut le féliciter, s'il veut dire un mot".

Applaudissements

Monsieur David KRUCHTEN : "Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus, Monsieur le Directeur Général des Services et bien évidemment Chers Collègues, je vais profiter de l'occasion pour vous dire quelques mots, ça ne sera pas très long. Premièrement, je tenais déjà tous à vous remercier. Je tenais aussi à vous préciser que je ne suis pas Sarregueminois d'origine. Je suis arrivé il y a moins de trois ans et je me suis tout de suite plu comme si j'avais toujours habité à Sarreguemines. Donc, j'ai la chance d'habiter à Sarreguemines et de travailler à la municipalité de Sarreguemines. C'est quelque chose qui me tient à cœur, l'intérêt général a vraiment une notion. Donc, Monsieur le Maire, je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous me témoignez en me confiant ce poste. Mesdames et Messieurs les Elus, bien évidemment vous aussi, je sais très bien que sans votre aval, je ne serai pas là aujourd'hui. Je tenais également à remercier Jean Luc EBERHART, le Directeur Général des Services. Je t'avais exposé mon souhait d'évoluer professionnellement, tu m'as entendu et tu as réussi à concilier ça avec les besoins de la collectivité. Et je tenais aussi à remercier tous mes collègues, mais il y en a trois quand même que je vais remercier tout particulièrement qui ont été là depuis mon premier jour dans la collectivité. Ça sera bien évidemment à Lydie DEDDOUCHE, la Directrice des Finances qui est une régulière du Conseil Municipal et citée par Jean-Marc SCHWARTZ, presque à tous les conseils dirons-nous. Merci pour ta compétence que tu m'as apprise en termes de finances. Les arrêts dans ton bureau m'ont vraiment permis d'évoluer sur le sujet. Une autre personne aussi que je vais remercier. On aime bien se charrier, elle veut me licencier tous les jours donc je prends cet emploi fonctionnel pour lui laisser une chance d'y parvenir, c'est la Directrice des Ressources Humaines, Axelle DORMOY. Et enfin, je vais remercier une personne qui sait tout, qui voit tout mais ne dit rien, qui est à l'origine de tous les conseils municipaux et qui a grandement facilité mon intégration dans la collectivité et dans la commune de manière générale, c'est Valérie GIORGIEVIC, la responsable du service "Assemblées". Je vous remercie beaucoup, c'est une grande marque de confiance que vous me témoignez, c'est un véritable honneur pour moi de pouvoir exercer ces fonctions à Sarreguemines. Si j'avais voulu partir à un moment, ça serait fait. Je suis vraiment attaché à cette collectivité, même si je n'y suis pas depuis longtemps comme j'ai pu vous le dire. En tout cas, je vous remercie, je vais laisser parler les résultats maintenant, ils seront bons, je peux vous l'affirmer. Merci à vous".

Applaudissements

Monsieur le Maire : "Nous avons donc un tandem renforcé à la tête de notre administration avec un DGS et un DGS Adjoint".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1, Vu le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu l'avis du Comité social territorial du 15 mai 2025,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de Directeur Général Adjoint des services communaux pour apporter le soutien nécessaire au Directeur Général des services dans la réalisation de ses missions de direction et d'organisation des services communaux,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- De créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services communaux de plus de 10.000 habitants.
- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 1er juin 2025.
- De pourvoir cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché, par voie de détachement.

11. Modification du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (camps d'été et mini camps des animateurs comprenant au moins une nuitée)

Il est ajouté au règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, la prise en compte des camps d'été et mini camps des animateurs comportant au moins une nuitée. Cela permettra une compensation sous forme de repos compensatoire à prendre dès le retour du camp et une valorisation des nuitées passées sur place.

Repos compensatoire :

Dès 5 jours consécutifs : 50% de repos compensatoire, qui sera pris dès le retour du camp.

3h de nuit valorisées dès une nuitée :

Les heures ainsi valorisées seront pour moitié payables et pour moitié récupérables en période de moindre activité (période scolaire).

Ainsi, pour une nuitée passée dans le cadre d'un camp d'été ou mini camp, l'animateur accompagnateur se verra créditer, de 3 heures qui seront rémunérées à hauteur d'1h30 sur son prochain traitement, l'1h30 restante pourra quant à elle être prise en récupération en période de moindre activité avec l'accord préalable du chef de service.

Par exemple, pour un camp de vacances de 6 jours consécutifs (5 nuits avec un retour à Sarreguemines le 6^{ème} jour), il sera généré pour l'animateur accompagnateur :

- 15 heures qui seront rémunérées à hauteur de 7h30 avec le prochain traitement de l'agent, les 7h30 restantes donneront lieu quant à elle à un crédit d'heures cumulable qui pourra être posé avec l'accord préalable du chef de service dans les périodes de moindre activité.
- 3 jours de repos compensatoires qui seront à prendre immédiatement au retour du camp par l'agent.

Le règlement à jour se trouve en annexe, article 3, point n°7.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail en fonction de ce qui précède.

L'avis du CST a été sollicité en date du 15.05.2025.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 611-2,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1,

Vu la loi n° 2001-2 du 03 janvier 2001, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 21,

Vu le Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 22 janvier 2002 instaurant le protocole d'accord relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, qui fait office de règlement s'imposant à l'ensemble du personnel et qui fixe les modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail,

Vu la délibération du 25 octobre 2010 actualisant les dispositions relatives au compte épargne temps,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 mai 2025,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- D'ajouter un point « 7 » à l'article 3 du règlement prévoyant des dispositions particulières relatives au temps de travail des animateurs lors des sorties ou camps d'été comprenant au moins une nuitée.

- D'accorder dans ce cadre un repos compensatoire, dès 5 jours consécutifs de camp, à hauteur de 50%, qui sera pris dès le retour du camp.

- De valoriser les nuitées à hauteur de 3 heures par nuitée, payables pour moitié et pour moitié récupérables en période de moindre activité, avec l'accord préalable du chef de service.
- D'actualiser le règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail conformément au projet joint à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci.

12. Mise à disposition agents titulaires - Association ABCM

Conformément à l'article L. 512-12 du code général de la fonction publique et à l'article 1^{er} du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, après accord de l'intéressé et du ou des organismes d'accueil dans les conditions définies par la convention de mise à disposition.

Cette convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme d'accueil définit notamment la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités. La convention peut porter sur la mise à disposition d'un ou de plusieurs agents.

Enfin, la convention de mise à disposition et, le cas échéant, ses avenants sont, avant leur signature, transmis au fonctionnaire intéressé dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et sur ses conditions d'emploi.

Dans ces conditions, le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition de trois agents fonctionnaires titulaires auprès des écoles associatives bilingues ABCM de Sarreguemines à compter du 15 août 2025, pour une durée de 1 an, pour y exercer à temps complet, les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles relevant de la catégorie C.

Cette mise à disposition interviendra dans les conditions définies par la convention de mise à disposition entre la ville de Sarreguemines et les écoles associatives bilingues ABCM de Sarreguemines, jointe en annexe de la présente délibération.

Par ailleurs, la réglementation prévoit l'obligation de remboursement des frais de personnel mis à disposition comprenant les rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition des fonctionnaires titulaires du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, pour la totalité de la période de mise à disposition soit 1 an.

Ces dispositions sont incluses dans la convention de mise à disposition.

Pour ce faire, en cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien adopter la délibération jointe, autorisant M. le Maire à signer la convention également mise en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Madame Carole DIDOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 et L. 512-7 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 15 mai 2025 ;

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Article 1 : D'approuver le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition entre la Ville de Sarreguemines et les écoles associatives bilingues ABCM de Sarreguemines jointe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer ladite convention et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification. Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

13. Actualisation de la convention Ville de Sarreguemines_Association ABCM Zweisprachigkeit

La Ville de Sarreguemines soutient depuis 1998 l'Association ABCM Zweisprachigkeit dans ses missions d'enseignement bilingue paritaire français-allemand.

La convention qui régit les relations entre la Collectivité et l'association comporte plusieurs articles qui nécessitent une mise à jour :

Article 1 : actualisation du nombre de classes ;

Article 2 : nouveaux espaces mis à disposition dans les locaux situés 11, Rue des Hirondelles à Sarreguemines ;

Article 3 : signature d'une convention de mise à disposition des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles titulaires (ATSEM) par la collectivité pour l'accueil et le suivi des enfants dans les deux écoles ABCM ;

Article 5 : actualisation de la formulation en matière d'attribution d'une subvention de fonctionnement par la collectivité.

Les mises à jour détaillées figurent dans l'avenant joint en annexe.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT

Vu la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le décret n°2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT, Adjointe au Maire,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la mise à jour de la convention entre la Ville de Sarreguemines et l'association ABCM Zweisprachigkeit

14. Changement de dénomination du CSL Beausoleil

Afin de parfaitement dissocier l'association « CSL » du bâtiment qui porte encore le même nom, rue des Pinson, il est décidé de procéder à un changement de dénomination administrative du site.

Aussi, il est proposé d'intituler cette salle « local de la montagne supérieure » en référence au fait qu'elle est située sous l'école maternelle dite « Montagne supérieure ».

De cette manière, l'association pourra librement conserver son appellation et il ne sera plus possible de confondre les deux structures.

Afin de permettre aux services et à toute démarche administrative de s'effectuer dans les meilleures conditions, le Conseil municipal est donc appelé à statuer en ce sens.

Une fois ce nouveau nom voté, l'ensemble des supports seront modifiés avec la nouvelle dénomination, sans qu'un baptême ne soit prévu.

Néanmoins, une plaque portant ce nom sera ensuite apposée sur le bâtiment en question pour permettre au public de se repérer et de bien identifier le lieu, sans inauguration officielle.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER

Afin de ne plus confondre le bâtiment avec l'association du même nom,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- de changer la dénomination du local situé sous l'école maternelle de la Montagne supérieure, rue des Pinsons, et jusque-là nommé « CSL Beausoleil » en retenant l'appellation suivante : « local de la montagne supérieure ».

- de procéder à tous les changements administratifs et contractuels nécessaires.

15. Modification de la subvention d'investissement au Sarreguemines Football Club

Le Conseil Municipal, par délibération du 24 mars 2025, a attribué les subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations pour l'exercice 2025.

Ainsi, une subvention d'investissement de 20 000 € était accordée au Sarreguemines Football Club dans le cadre de la rénovation des vestiaires au stade de la Blies.

Pour rappel, le Club est monté en Nationale 3 en 2024, et cela impose notamment une présentation des comptes devant la Direction Nationale du Contrôle de Gestion, commission indépendante hébergée par la Ligue de football professionnel (LFP) et chargée de surveiller les comptes des clubs de football.

Le club craint que ses comptes de fonctionnement ne soient pas approuvés en l'état et sollicite la collectivité afin de pouvoir transformer la subvention d'investissement en subvention de fonctionnement.

Il s'engage par ailleurs à réaliser en régie les travaux de rénovation des vestiaires en fonction de ses possibilités financières.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Maxime TRITZ

Vu la délibération du 24 mars 2025 portant attributions de subventions,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLERBECKER, François BOURBEAU

De transférer la subvention d'investissement de 20 000 € attribuée au Sarreguemines Football Club en subvention de fonctionnement, les crédits seront inscrits au budget 2025, article 65748-fonction 3272 par décision modificative ;

D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir avec le club.

16. Adhésion au dispositif de chèques « cadeaux culture » du groupe Glady Ville de Sarreguemines

Lors de la vente de la billetterie de la saison culturelle en septembre dernier, nous avons rencontré plusieurs abonnés, personnel du CHS de Sarreguemines, qui souhaitent régler leurs billets de spectacles avec des chèques « cadeaux culture » du groupe Glady. Malheureusement, n'étant pas affilié à ce dispositif, nous n'avons pas pu accepter ces chèques cadeaux.

Jusqu'à présent, les employés du CHS bénéficiaient de chèque culture. Cependant depuis la rentrée dernière, le comité d'entreprise a changé de prestataire et adhéré au réseau Glady.

C'est pour cette raison que nous souhaitons accepter ce moyen de paiement et ainsi répondre aux attentes de nos abonnés. Pour information, les frais de commissions de ces chèques s'élèvent à 10% du total de la transaction.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider l'adhésion au dispositif Glady.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Madame Christine MARCHAL

Vu la demande des abonnés, personnel du CHS de Sarreguemines, de régler leurs billets pour la saison culturelle avec les chèques « cadeaux culture » du groupe Glady,

Vu le changement de prestataire par le comité d'entreprise du CHS adhérent au réseau Glady,

Considérant que les employés du CHS bénéficiaient jusqu'à présent de chèques culture,

Considérant que l'adhésion au dispositif Glady permettrait d'accepter ce nouveau moyen de paiement,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

D'approuver la demande d'adhésion au dispositif Glady

17. Marché des artisans de la Saint Paul

Le Festival des Arts de rue de la Saint Paul se déroulera les 27, 28 et 29 juin 2025.

Le Marché des artisans de la Saint Paul aura lieu les 28 et 29 juin 2025.

Le périmètre défini est le suivant :

- rue du Maire Massing,
- rue Poincaré,
- rue Pasteur,
- rue Ste Croix,
- rue Nationale,
- rue Utzschneider,
- rue de la Chapelle,
- rue des Généraux Crémer,
- rue de Verdun,
- rue d'Or
- rue de la Paix
- rue de l'Eglise,
- passage du Marché
- rue du Marché
- place du Marché.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le périmètre et le règlement du prochain marché des artisans de la Saint Paul.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Sébastien JUNG

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, les codes du Travail, de la Consommation du Commerce et de la Santé Publique,

Vu le règlement Sanitaire Départemental du 12/06/1980, modifié par arrêté préfectoral du 30/07/1985,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2007 approuvant le règlement du Festival des Arts de Rue international et faïencier de la Saint Paul,

Considérant la nécessité de réglementer le Festival des Arts de Rue de la Saint Paul et de fixer les dates de cette manifestation

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLERBECKER, François BOURBEAU

de valider le périmètre du marché des artisans de la Saint Paul 2025 tel qu'il est prévu à l'article 2 du règlement annexé à la présente délibération,

de prendre acte du règlement du marché des artisans de la Saint Paul 2025.

18. Convention de partenariat avec le festival franco-allemand Perspectives

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Sarreguemines collabore étroitement avec le festival franco-allemand Perspectives.

Ce festival consacré aux arts de la scène en langue française et allemande propose une programmation bilingue qui se veut diversifiée, multidisciplinaire et accessible à tous.

Perspectives impulse également des échanges interculturels entre la France et l'Allemagne et invite les spectateurs à découvrir des créations contemporaines. Cette année le festival se déroulera du 5 au 14 juin 2025.

La Ville de Sarreguemines accueille le spectacle « **Dimanche** » les 13 et 14 juin sur la scène de l'Hôtel de Ville. Ce spectacle multiprimé dresse un portrait poétique et plein d'humour de l'être humain face aux forces de la nature.

Deux autres spectacles ont lieu dans le jardin du musée du Moulin de la Blies :

- « **The Story of Larry** » du comédien suisse Moritz Praxmarer - solo, forme courte de théâtre/théâtre d'objets, vendredi 13 juin à 16h00, samedi 14 juin à 15h00, 16h00 et 17h30.
- « **Cinq minutes avec toi** » de la compagnie Des Fourmis dans la lanterne - deux comédiennes + 1 marionnette, vendredi 13 juin à 15h00 et 17h00.

Les détenteurs de billets de ces deux spectacles bénéficieront d'une entrée gratuite au musée du Moulin de la Blies.

La collectivité participe à hauteur de 5 000 € qui seront reversés au festival et met à disposition ses équipements (pour cette édition la scène de l'Hôtel de Ville et le Moulin de la Blies) ainsi que le personnel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Madame Christine MARCHAL

Vu la volonté de la Ville de Sarreguemines de développer des projets culturels en partenariat avec le festival franco-allemand Perspectives,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- D'approuver la convention de partenariat avec le festival Perspectives
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le festival Perspectives

19. Convention de partenariat entre la Ville de Sarreguemines et l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert (AAESEMO)

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement et de bien être des familles inscrites dans le volet parentalité de la Convention Territoriale Globale (CTG), le Service Jeunesse souhaiterait travailler en partenariat avec l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert.

Cette collaboration avec l'AAESEMO nous permettrait dans un premier temps de renforcer nos actions de lutte contre le harcèlement et toutes autres formes de discrimination avec pour objectifs :

- D'accompagner les mineurs, les victimes, auteurs et leurs familles dans leurs démarches,
- Prévenir les violences et le harcèlement en milieu scolaire et périscolaire,
- Sensibiliser les jeunes et leurs parents à adopter les bons comportements face au harcèlement,
- Apporter une aide et un suivi global adapté. Les missions confiées seront proposées en fonction de la nature du délit et du projet éducatif construit par l'éducateur et validé par les agents municipaux en charge de l'encadrement des intéressés.

En effet l'AAESEMO, qui œuvre en faveur de la protection de l'enfance vise à réduire l'exclusion ou l'isolement des mineurs, propose des ateliers de sensibilisation à destination des structures scolaires, extrascolaires, des jeunes et de leurs familles. Cette association travaille déjà avec les communes de Metz, Thionville et Forbach.

En conventionnant avec cette association, celle-ci s'engage a minima à mettre en place durant l'année 2024/2025 :

- 4 demi-journées de sensibilisation des professionnels du périscolaire sur le dispositif de protection de l'enfance et le harcèlement scolaire et périscolaire,
- 8 séquences de sensibilisation des enfants au harcèlement,
- 8 ateliers d'approfondissement de la notion de harcèlement à l'aide de supports ludiques adaptés à l'âge des enfants.

En outre, l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert s'engage à effectuer tout au long de l'année un accompagnement sur des situations individuelles et ponctuelles repérées ainsi qu'un travail de médiation avec les parents en cas de besoin.

Ce partenariat permettrait donc un réel accompagnement approfondi et professionnel des jeunes et de leurs familles sur des thématiques essentielles, parfois dramatiques et qui plus est, d'actualité. Le sujet du harcèlement a été longuement développé au sein de la Convention Territoriale Globale et de la Politique de la Ville dans les groupes de travail avec les partenaires.

La participation de la Ville se traduirait par le versement d'une subvention d'un montant de 4 000€ pour l'année 2025, crédits disponibles sur la ligne Convention Territoriale Globale 024-65748.

Pour ce faire, en cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien adopter la délibération jointe, autorisant M. le Maire à signer la convention également mise en pièce jointe.

Dans un second volet, cette collaboration permettrait au Service de Réparation Pénale (SRP) de l'AAESEMO de proposer sur le territoire sarregueminois des mesures de réparation pénales à l'égard de mineurs prononcées par les magistrats des Tribunaux Judiciaires de Moselle.

Ce partenariat d'une durée de cinq ans permettrait à la Ville de Sarreguemines d'accueillir des mineurs au sein des services municipaux, pour l'exécution de mesures de réparation pénale.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESSEY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER

Vu la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Communauté D'Agglomération Sarreguemines Confluences le 13 décembre 2022,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESSE-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat entre la ville de Sarreguemines et l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert (AAESEM) qui engage la collectivité sur 5 ans.

– d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'année 2025

20. Contrat de Ville - Attribution des participations 2025

Plusieurs dossiers ont été déposés par les associations dans le cadre du contrat de ville. Le comité de pilotage qui examine et se prononce sur les différents dossiers s'est réuni le 19 mars 2025. Pour mémoire, celui-ci est composé des représentants de l'ensemble des partenaires de la politique de la ville (Ville, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Etat, Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental de la Moselle, France Travail, Education Nationale, Agence Régionale de Santé, etc...).

Sur la base des avis formulés par le comité de pilotage, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes.

➤ Au titre de l'Axe EMANCIPATION :

1) Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte (CMSEA) :

• **Bouge-toi, découvre et engage-toi** : Offrir à des jeunes l'opportunité de sortir de leurs quartiers particulièrement lors des vacances scolaires.

Budget prévisionnel : 12 400 €

Ville : 3 000 €

Etat (ANCT) : 2 000 €

Conseil Départemental : 3 500 €

Autres : 2 900 €

Fonds propres : 1 000 €

2) Centre Socioculturel :

• **Ouverture à la diversité** : Ce projet répond à la volonté des habitants de participer à des projets de lien social collectif. C'est l'occasion pour le centre socioculturel et les partenaires de mettre en exergue les richesses du territoire, en proposant différentes actions visant à :

- mettre en exergue les notions de respect et d'égalité entre les cultures,
- créer du lien social et du mieux vivre ensemble,
- Développer des valeurs de solidarité, de respect et de civisme, etc.

Parmi les actions proposées : « festival du film arabe », « festival Migrations » et « réalisation d'un projet dans le cadre du FESTISOL ».

Budget prévisionnel : 6 710 €

Ville : 1 500 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Conseil Départemental : 400 €

Part CSC / Vente de produits : 600 €

Fonds propres : 3 210 €

- **Projet Jeunesse (Accueil et Vacances scolaires 2025)** : Il s'agit de proposer des temps de loisirs adaptés aux pré-ados et adolescents dans un cadre d'expression épanouissant et sécurisant afin de les accueillir sur toutes les périodes de vacances scolaires.

Budget prévisionnel : 8 960 €

Ville : 4 543 €

Dont fonctionnement général : 2 543 €

Reste à verser : 2 000 €

Conseil Départemental : 1 000 €

CAF : 1 457 €

Part CSC / Vente de produits : 1 000 €

Fonds propres : 960 €

- **Ateliers culturels et artistiques** : Pendant les périodes de congés scolaires et les mercredis après-midi, mise en place, sous forme de stages, de semaines d'animations avec comme support des disciplines diverses et variées telles que les cultures urbaines, scéniques, les sports coopératifs, les sciences, le numérique ou tout autre discipline sollicitée par les pré-ados et adolescents.

Budget prévisionnel : 2 580 €

Ville : 2 100 €

Dont fonctionnement général : 600 €

Reste à verser : 1 500 €

CAF : 480 €

- **Projet Familles / Personnes Isolées** : L'association dispose d'un poste de référent famille qui développe des actions en direction des familles sur le territoire d'intervention du centre socioculturel (rive droite urbaine). Ces actions ont pour objectif :
- d'aider et accompagner les familles au quotidien par le biais d'actions collectives ou de soutiens individualisés,
 - soutenir les parents dans leur rôle éducatif par le biais d'actions de soutien à la parentalité et d'ateliers parents-enfants,
 - lutter contre l'isolement des familles et la rupture des liens intrafamiliaux,
 - impliquer les familles dans la réalisation de projets, dans la mise en place de sorties familiales, d'actions d'autofinancement et dans la mise en place de nouvelles actions ou manifestations.

Budget prévisionnel : 11 490 €

Ville : 6 000 €

Dont fonctionnement général : 2 000 €

Reste à verser : 4 000 €

Conseil Départemental : 1 500 €

CAF : 2 500 €
Part CSC / Vente de produits : 600 €
Fonds propres : 890 €

- **Fête de Noël 2025** : organisation d'une fête de Noël le 7 décembre lors de laquelle se dérouleront un spectacle et des ateliers. Le but de cette action est de permettre aux habitants d'avoir accès à un spectacle en lien avec les fêtes de Noël et de programmer des ateliers créatifs favorisant la création de lien entre les personnes.

Budget prévisionnel : 2 580 €

Ville : 1 280 €
Dont fonctionnement général : 280 €
Reste à verser : 1 000 €
Conseil Départemental : 300 €
Fonds propres : 1 000 €

- **Prévention Santé Jeunesse** : Mise en place d'ateliers sportifs réguliers associés à des temps d'informations et de prévention répondant aux attentes des jeunes, des ateliers en lien avec la santé et le bien-être.

Budget prévisionnel : 5 360 €

Ville : 2 960 €
Dont fonctionnement général : 1 460 €
Reste à verser : 1 500 €
Etat (ANCT) : 775 €
Conseil Départemental : 600 €
Part CSC / Vente de produits : 200 €
Fonds propres : 825 €

- **Soirée de l'horreur au Centre Socioculturel** : organisation d'un parcours de l'horreur au Centre Socioculturel fin octobre pour Halloween. Ce projet a pour but de favoriser l'interconnaissance entre adultes et jeunes, de permettre à chacun d'exprimer sa créativité.

Budget prévisionnel : 2 355 €

Ville : 1 655 €
Dont fonctionnement général : 655 €
Reste à verser : 1 000 €
Conseil Départemental : 300 €
Fonds propres : 400 €

- **Hors les Murs** : Proposer des animations collectives dans les quartiers de la ville durant les 7 semaines de l'été. Le public bénéficiaire est constitué d'enfants, d'adolescents et d'adultes des quartiers.

Budget prévisionnel : 7 320 €

Ville : 3 000 €
Etat (ANCT) : 2 800 €
Conseil Départemental : 300 €
Part CSC / Vente de produits : 500 €
Fonds propres : 720 €

- **Séjour Passerelles 2025** : L'association constituerait un groupe de 6 enfants et 6 pré-adolescents et leur proposerait un mini séjour qu'ils réaliseront eux même avec le soutien des animatrices dans le déroulement des activités sur place. Ce séjour se déroulerait la 1^{ère} semaine des vacances d'été 2025, sur une période de 3 nuits / 4 jours dans un hébergement collectif dans la région afin de rassurer les parents pour qui sera une 1^{ère} expérience de laisser partir leur enfant.

Budget prévisionnel : 4 350 €

Ville : 1 500 €

Etat (ANCT) : 1600 €

Conseil Départemental : 400 €

Part CSC / Vente de produits : 180 €

Fonds propres : 670 €

- **CLAS Beausoleil et Blaiberg 2025** : Le dispositif CLAS permet aux enfants en difficultés scolaires et/ou sociales d'avoir une aide méthodologique pour les devoirs mais aussi la possibilité d'avoir accès à des animations culturelles diverses et variées qui apportent un complément dans les apprentissages de l'enfant.

Ce projet concerne les élèves des classes du CP au CM2 pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire du Blaiberg ainsi que ceux scolarisés à l'école élémentaire Montagne supérieure.

Budget prévisionnel : 52 750 €

Ville : 19 152 €

Dont fonctionnement général : 6 000 €

Reste à verser : 13 152 €

Etat (ANCT) : 13 153 €

CAF : 13 665 €

MSA : 4 800 €

Part CSC / Bénévolat : 1 980 €

3) Association du Foyer Culturel

- **Quartiers en fête (Beausoleil)** : Proposition aux habitants du quartier Beausoleil plusieurs journées festives dans l'année, organisées avec les partenaires implantés sur le territoire. Les projets « Rencontres » comme la fête de Noël, d'Halloween ou encore de printemps sont conçus pour répondre aux besoins sociaux et culturels des habitants.

Budget prévisionnel : 3 470 €

Ville : 1 000 €

Fonds propres : 2 470 €

4) Ludothèque Beausoleil

- **Atelier d'éveil au plaisir de lire** : A l'instar du jeu, le livre est un outil de travail utilisé par la ludothèque Beausoleil pour favoriser l'intégration socioculturelle du plus grand nombre. Cette action prend la forme d'une animation lecture, d'un atelier complémentaire aux apprentissages dispensés à l'école. L'accueil est familial. Les activités sont accessibles à tous. A travers différents modes d'expression (pictural, oral, écrit...), chacun va pouvoir s'exprimer et ainsi participer à l'activité. Un matériel de lecture choisi, varié et attrayant est mis à disposition pour accéder facilement au plaisir de lire, feuilleter, échanger... Environ 280 enfants sont concernés.

Budget prévisionnel : 8 950 €

Ville : 2 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

CASC : 500 €

Conseil Départemental : 1 000 €

Autres : 850 €

Fonds propres : 3 600 €

- **Jeu en Cités** : La Ludothèque Beausoleil délocalise une de ses permanences dans les autres quartiers (QPV) de la Ville afin de permettre l'accès au plus grand nombre à des activités ludiques et culturelles.

Budget prévisionnel : 4 000 €

Ville : 500 €

Etat (ANCT) : 500 €

Conseil Départemental : 2 000 €

CASC : 500 €

Fonds propres : 500 €

- **Papothèque** : C'est un projet qui va proposer des temps d'échange sur la thématique de la parentalité, à savoir :
 - des permanences pour les parents exclusivement. La ludothèque fera intervenir des professionnels de la parentalité sur une thématique choisie par les parents,
 - Des permanences réservées aux enfants accompagnés d'un parent qui démarrent autour d'un goûter afin de créer un climat convivial permettant de favoriser les échanges entre parents, entre parents et animateurs. Ces temps de paroles permettent de cerner leurs besoins et attentes sur les questions d'éducation et de parentalité. Il s'en suit des ateliers jeux et/ou de lectures afin notamment de renforcer les liens parents-enfants.

Budget prévisionnel : 5 160 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

CAF : 1 500 €

CASC : 880 €

Vente de produits : 280 €

Fonds propres : 500 €

- **Club Ados** : Le journal de presse écrite "Le Rapporteur", initialement créé par des adolescents (actuellement 8 jeunes de 11 à 18 ans), a dû être repensé à la demande de ces derniers. Le format du journal est perçu comme trop scolaire et exigeant, notamment en raison du travail nécessaire pour élaborer les articles (questions d'interviews, transcription, correction). Ces tâches chronophages pour eux entraînent une diminution de leur engagement. Ils expriment en effet le souhait d'avoir plus de temps pour échanger et partager autour d'activités communes. De plus, ce nouveau format permettra d'atteindre un public plus large, en incluant des jeunes qui ne sont pas nécessairement intéressés par le journalisme.

Budget prévisionnel : 7 190 €

Ville : 2 000 €

Dont fonctionnement général : 1 000 €

Reste à verser : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Conseil Départemental : 3 000 €

Autres : 190 €

Fonds propres : 1 000 €

5) ASS Lutte :

- **Tournoi international de Pâques à UTRECHT (Pays-Bas)** : Compétition internationale de lutte qui accueille plus d'une dizaine de nationalités différentes. Elle permet à ces jeunes de se confronter sur et en dehors des tapis, et suscite une certaine émulation qui permet aux jeunes de se valoriser face à toutes ces écoles de styles différents et c'est très important pour l'image de soi.

Budget prévisionnel : 4 800 €

Ville : 1 500 €

Etat (ANCT) : 1 500 €
Conseil Régional : 500 €
Conseil Départemental : 500 €
Fonds propres : 800 €

- **Tournoi de Moosch** : L'objectif de développer le lien social et la cohésion à l'intérieur comme à l'extérieur du club (avec les familles des quartiers notamment). Cette manifestation et ce déplacement permettent de réunir les jeunes lutteurs accompagnés des familles dans un contexte différent du quartier dans lequel ils évoluent habituellement.

Budget prévisionnel : 5 300 €

Ville : 1 500 €
Etat (ANCT) : 1 500 €
Conseil Départemental : 800 €
Fonds propres : 1 500 €

- **Favoriser la pratique du sport santé** : L'objectif est de « lutter » autrement, en pratiquant une activité physique pour renforcer son capital santé. Renforcer les liens et la relation éducative entre encadrants/jeunes et lutter contre les comportements déviants. Permettre à des jeunes non licenciés de pratiquer du sport en salle (séances de circuit training), toute la semaine, encadrés par les professionnels du club

Budget prévisionnel : 4 800 €

Ville : 1 500 €
Etat (ANCT) : 1 500 €
Conseil Départemental : 500 €
Conseil Régional : 500 €
Fonds propres : 800 €

- **Changer le regard sur le handicap** : Inclure des personnes en situation de handicap à toutes les séances sportives. Faire en sorte que les différences soient le plus effacées possible. L'intégration par le sport permettra de donner une place à chacun, quelle que soit sa particularité.

Budget prévisionnel : 6 800 €

Ville : 2 000 €
Etat (ANCT) : 2 000 €
Conseil Départemental : 500 €
Conseil Régional : 500 €
Fonds propres : 1 800 €

- **La section sportive pour l'intégration et le partage** : 14 jeunes issus du quartier Beausoleil de la section sportive du collège Jean Jaurès encadrent les 2 journées de découverte de la lutte pour les enfants de 8 centres IME de Moselle. Ce projet a pour but de responsabiliser ces 14 jeunes (conception, organisation et animation des 2 temps forts). Il permet également de faciliter les échanges entre pairs et avec les valides. Il est un liant permettant de se créer des cercles d'amis et de découvrir de nouveaux centres d'intérêts.

Budget prévisionnel : 3 000 €

Ville : 1 000 €
Etat (ANCT) : 1 000 €
Fonds propres : 1 000 €

6) Association Sportive et Socio-Educative de l'école élémentaire Mixte du Blaubeurg :

- **Spectacle « La couleur des émotions (nouvelle action)** : l'association souhaite permettre aux élèves des écoles du Blaubeurg et de la Montagne Supérieure d'assister à un spectacle dans le cadre d'un rallye lecture à la Maison de quartier de Beausoleil. Cette action vise 150 bénéficiaires.

Budget prévisionnel : 7 872,13 €

Ville : 600 €

Reliquat : 2 423,29 €

Autres : 2 448,84 €

Fonds propres : 2 400 €

7) Football Club de Beausoleil

- **Interaction parents-association – Kermesse 2025** : organisation d'une manifestation type « kermesse » au cours de laquelle auront lieu un tournoi de football (ensemble des parents et licenciés), un match des « anciens » face aux jeunes (équipes mixtes) et la mise en place de stands et animations.

Budget prévisionnel : 4 000 €

Ville : 1 500 €

Etat (ANCT) : 1 500 €

Fonds propres : 1 000 €

8) CSL Beausoleil

- **Collectif Beausoleil 2025** : Préparation de 3 temps forts de la vie de quartier, à savoir la fête de Noël, la fête du Printemps et Halloween 2025 au cours desquelles seront proposés différents ateliers bricolage, dessin, jeux, ...

Budget prévisionnel : 2 250 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Fonds propres : 250 €

- **Groupe parole et actions jeunes actions éducatives 2025 (nouvelle action)** : Mise en place d'un atelier couture pour les jeunes de 13 à 17 ans les lundis de 17h30 à 19h30 de mi-mars à mi-juillet 2025.

Budget prévisionnel : 2 000 €

Ville : 250 €

Etat (ANCT) : 250 €

Vente de produits : 590 €

Fonds propres : 910 €

- **Parole de femmes - Actions socio-culturelles et éducatives 2025 (nouvelle action)** : Organisation d'un atelier cuisine sur le thème du tour du monde de mars à juin 2025 et à raison de 4 séances par mois.

Budget prévisionnel : 3 510 €

Ville : 500 €

Etat (ANCT) : 500 €

Vente de produits : 600 €

Fonds propres : 1 910 €

9) La Fléchette d'Or

- **Les Fléchettes d'or 2025** : L'association souhaite mettre en place différentes actions, en partenariat avec des acteurs de terrain, dans le but de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels.

Budget prévisionnel : 2 000 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

10) ASS Tennis

- **Tennis scolaire quartier prioritaire** : L'AS Sarreguemines Tennis s'engage depuis 4 ans à promouvoir l'accès au tennis au sein des écoles primaires de la ville de Sarreguemines, aussi elle propose des cours de tennis pendant le temps scolaire. Dans ce cadre elle sollicite une subvention pour les écoles situées en quartiers prioritaires. Le nombre total de bénéficiaires est de 110.

Budget prévisionnel : 5 000 €

Ville : 500 €

Etat (Ministère des Sports) : 2 000 €

CASC : 300 €

Conseil Départemental : 700 €

Fonds propres : 1 500 €

11) Les Amis de la Coccinelle

- **Un premier pas vers la Coccinelle** : L'association en partenariat avec l'école maternelle Montagne Supérieure propose à 2 groupes de 12 enfants et leurs parents de découvrir durant 2 lundis matins l'espace et le fonctionnement de la structure ainsi que l'accompagnement qu'elle peut présenter en terme de parentalité (mise en confiance des parent, socialisation, ...)

Budget prévisionnel : 1 000 €

Ville : 1 000 €

12) Espace Séniors de Sarreguemines

- **En avant les Séniors 2025** : l'association va créer, animer et développer des activités tout au long de l'année dans le but de créer des liens intergénérationnels.

Budget prévisionnel : 9 650 €

Ville : 2 550 €

Etat (ANCT) : 2 550 €

CASC : 1 500 €

Fonds propres : 3 050 €

➤ Au titre de l'Axe Emploi / Formation :

1) Mission locale :

- **Objectif alternance** : Cette action a pour objectif d'informer les jeunes (environ 50) et de les mettre en relation avec les CFA afin de favoriser l'accès à l'information et aux contrats d'apprentissage. Il s'agit notamment de leur permettre de découvrir des métiers et des secteurs d'activités, de rencontrer des professionnels, de découvrir l'alternance, ses filières et débouchés. L'action se déroule en deux temps à savoir :
 - des ateliers préparatoires organisés à la mission locale
 - une semaine de l'alternance avec mise en relation des jeunes et des CFA.

Budget prévisionnel : 25 200 €

Ville : 4 000 €

Etat (ANCT) : 4 000 €

Fonds propres : 17 200 €

- **Passe ton BAFA** : L'objectif visé par cette action est non seulement d'apporter un soutien financier, mais également de susciter chez les jeunes un engagement citoyen auprès d'une association de la ville de Sarreguemines. De nombreux jeunes ont des difficultés pour financer la formation au B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Le BAFA est nécessaire pour les jeunes qui souhaitent travailler dans l'encadrement des enfants. Il est très demandé pour les emplois saisonniers et périscolaires

Budget prévisionnel : 19 228 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 5 800 €

Fonds propres : 12 428 €

- **« C'est dans la Boîte » Former des jeunes à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires** : Promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes des quartiers par la communication c'est-à-dire en brisant les freins d'une part et notamment par le biais de témoignages de créateurs d'entreprises issus des QPV, et d'autre part en effectuant des visites d'entreprises et apporter une information juridique.

Budget prévisionnel : 20 321 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Fonds propres : 15 821 €

- **La tête de l'emploi** : Mise en relation des jeunes en grande difficulté avec l'entreprise : Les jeunes qui ont connu l'échec scolaire ont une estime de soi plutôt faible et ont le sentiment d'être incompetents dans différents domaines de la vie quotidienne et plus particulièrement dans leurs rapports aux entreprises. Cette action doit faciliter les apprentissages portant sur la culture de l'entreprise ce qui signifie que des apprentissages très diversifiés doivent être envisagés pour ces jeunes, notamment concernant les dimensions sociales de la vie en entreprise. Plusieurs ateliers seront proposés (image de soi, simulation d'entretien, visites d'entreprises, jobdating, etc.)

Budget prévisionnel : 20 300 €

Ville : 3 000 €

Etat (ANCT) : 3 000 €

Fonds propres : 14 300 €

- **Maux d'écrits** : Il s'agit de permettre aux jeunes ne maîtrisant pas ou peu l'écrit, en leur proposant des outils d'évaluation et une méthodologie spécifique, de les amener vers l'écrit de manière ludique et de se familiariser avec l'outil informatique.

Budget prévisionnel : 18 133 €

Ville : 1 500 €

Etat (ANCT) : 1 500 €

Fonds propres : 15 133 €

- **Accès au sport, à la culture et à la citoyenneté** : Cette action a pour objectif d'attirer les jeunes vers l'emploi en utilisant le sport et la culture comme éléments fédérateurs.

Budget prévisionnel : 18 500 €

Ville : 1 500 €

Etat (ANCT) : 1 500 €

Fonds propres : 15 500 €

- **Regard sur les métiers** : La mission locale fait le constat que beaucoup de jeunes ont une représentation des métiers complètement erronée et ont besoin de se confronter aux réalités d'un métier ou d'un secteur professionnel. L'objectif de l'action est d'aborder la question de l'orientation professionnelle à partir de photographies d'environnements professionnels. Ces « photos » seront réalisées par les jeunes eux-mêmes (environ 50) dans le cadre d'immersions en entreprises et de visites d'entreprises. Il s'agit d'aborder le rapport au travail : s'y situer, repérer la place accordée, identifier ses valeurs, faire le lien entre les conditions de travail et les métiers, explorer la diversité des environnements de travail et leurs impacts sur les métiers, identifier les préjugés vis-à-vis du monde du travail, etc.

Budget prévisionnel : 14 854 €

Ville : 2 000 €

Etat (ANCT) : 2 000 €

Fonds propres : 10 854 €

- **Petits déjeuners débats : connaissance du bassin de l'emploi** : Les jeunes manquent de connaissance sur le monde de l'entreprise. Partant de ce constat, la mission locale propose une action devant permettre aux jeunes (environ 50) de s'informer sur un secteur d'activité ou une famille de métiers et de façon générale d'avoir une meilleure connaissance des entreprises du bassin d'emploi.

Budget prévisionnel : 16 900 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Fonds propres : 14 900 €

- **L'éco consommation dans le logement** : l'action sur l'éco responsabilité a vivement intéressée les jeunes. Ils ont réalisé une affiche sur l'éco consommation dans le logement (utilisation des éco gestes dans notre foyer au quotidien). Au vu du contexte sanitaire ce travail s'est fait uniquement avec les savoirs des jeunes, de la conseillère logement et du chargé d'accueil spécialisé dans le domaine numérique de la Mission Locale. Ce travail a également permis de les valoriser car ils ont ainsi créé leur propre affiche. L'action sur l'éco responsabilité a vivement intéressé les jeunes des quartiers, une dynamique s'est créée et nous souhaitons continuer à œuvrer avec ce public en poursuivant cette réflexion avec eux.

Budget prévisionnel : 14 580 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Fonds propres : 12 580 €

- **Formation SST, habilitations électriques et gestes et postures** : L'absence de diplôme est un frein à l'insertion professionnelle des jeunes. Près d'un jeune actif non diplômé sur deux se déclare en recherche d'emploi trois ans après la sortie du système éducatif, et ce chiffre est multiplié par deux lorsque le jeune réside en QPV. Il s'agit de proposer un premier niveau de qualification rapidement valorisable sur le marché du travail.

Budget prévisionnel : 10 839 €

Ville : 3 500 €

Etat (ANCT) : 4 550 €

Fonds propres : 2 789 €

- **Mobil'emploi** : Passer le permis de code de la route peut poser des problèmes importants aux jeunes rencontrant des difficultés de compréhension de la langue française ou cognitives. La Mission Locale propose de faire appel à une auto-école solidaire qui interviendrait dans ses locaux pour la mise en place de formations pour le code de la route adaptées aux jeunes en difficulté. La formation proposée

a été pensée comme un parcours de redynamisation. Le référent de la ML est le garant de la démarche d'insertion socioprofessionnelle menée par le jeune. L'accès à la formation code fait suite à un parcours impliquant et sélectif :

- lien entre leur projet permis et leur projet professionnel,
- démarche d'insertion et de recherche d'emploi du jeune.

Budget prévisionnel : 22 517 €

Ville : 2 000 €

Etat (ANCT) : 3 000 €

Fonds propres : 17 517 €

- **Mobilité des jeunes des quartiers de la Politique de la Ville** : Les conseillers de la Mission Locale sont chargés dans le cadre des entretiens individuels ou collectifs de favoriser la prise de conscience des jeunes sur l'importance de la mobilité pour accéder à la vie professionnelle. Ces entretiens permettent de :

- vérifier l'adéquation de la demande et la motivation par rapport au projet professionnel,
- élargir le territoire de la recherche d'emploi et favoriser l'accès à l'entreprise.

Un partenariat avec une auto-école est engagé pour obtenir des tarifs préférentiels, mais chaque jeune est libre de s'inscrire dans l'auto-école de son choix.

Pour obtenir l'aide, il faut :

- soit être inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle validée par un professionnel de l'insertion et pour laquelle le permis de conduire est requis,
- soit être inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle et présenter un projet de formation qui nécessite l'obtention du permis de conduire.

Les jeunes doivent disposer de ressources (faibles ou limitées) afin qu'ils puissent financer eux même une partie de leur permis car il s'agit de les responsabiliser. L'aide accordée est un coup de pouce financier, il ne s'agit pas de financer l'intégralité du permis.

Différentes compétences seront également développées au travers de cette action :

- rendre le jeune acteur de son insertion sociale et professionnelle et le responsabiliser
- redonner confiance en soi et positiver les acquis
- évolution des comportements (savoir être, savoir vivre en société)
- accompagner les jeunes dans la démarche et travailler dans un même temps la notion de citoyenneté à travers le support de la prévention routière.

Budget prévisionnel : 20 850 €

Ville : 4 000 €

Etat (ANCT) : 5 800 €

Fonds propres : 11 050 €

- **Accès aux soins et à la santé mentale** : La Mission Locale a créé un Espace Santé animé par la référente santé qui permet d'accueillir dans un lieu plus propice à la parole, les jeunes qui le demandent ou sur proposition faite par leur conseiller. L'Espace Santé est également un lieu de réflexion et d'élaboration d'actions. Ainsi de nombreuses actions de prévention sont mises en place pour les jeunes de la Mission Locale : atelier estime de soi, sophrologie, théâtre, sport, mais aussi accès à un psychologue, tarif mutuelle santé négocié.

Budget prévisionnel : 30 000 €

Ville : 1 500 €

Etat (ANCT) : 4 200 €

Autres : 20 000 €

Fonds propres : 4 300 €

- **Inclusion Numérique des jeunes QPV** : Il s'agit de permettre aux jeunes de se familiariser avec les outils numériques.

Budget prévisionnel : 48 800 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 2 500 €

Fonds propres : 45 300 €

- **C'est mon Patrimoine : Terres d'Héritage et de Vivre Ensemble** : Les jeunes du territoire, en particulier les plus démunis, ignorent la richesse culturelle et le patrimoine de la région qui regorge de savoir-faire dans le domaine de l'artisanat, tels que le travail du verre et du cristal, le travail du bois (menuiserie, ébénisterie, etc...), ainsi que la joaillerie, la gastronomie et les sports de haut niveau. L'action de l'association vise à leur faire découvrir ce patrimoine et à les encourager à participer à des activités culturelles. Certains jeunes pourraient ainsi se découvrir des talents dans les domaines de l'artisanat, de l'art et de la culture.

Budget prévisionnel : 11 660 €

Ville : 1 000 €

Fonds propres : 10 660 €

2) CMSEA

- **En route vers l'emploi** : L'action vise à prévenir les risques de marginalisation par le biais des chantiers participatifs.

Budget prévisionnel : 5 950 €

Ville : 800 €

Etat (ANCT) : 500 €

Conseil Départemental : 2 550 €

Autres : 400 €

Fonds propres : 1 700 €

3) Cap Emploi

- **« Engagements quartier 2030 »** : Actions visant à proposer un accompagnement social et professionnel des publics issus des QPV et QVA.

Budget prévisionnel : 22 206 €

Ville : 8 000 €

Etat (ANCT) : 4 000 €

CASC : 2 000 €

Autres : 93 €

Fonds propres : 8 113 €

4) ASSO Lutte

- **Formation de jeunes athlètes** : Permettre à des athlètes licenciés depuis le plus jeune âge, d'accéder à des formations professionnelles.

Budget prévisionnel : 16 000 €

Ville : 2 000 €

Etat (ANCT) : 2 000 €

Conseil Régional : 1 500 €

Conseil Départemental : 1 500 €

CASC : 2 000 €

Autres : 7 000 €

5) CIDFF de Moselle-Est

- **Atelier d'accès à l'autonomie des jeunes de 16 à 26 ans en situation de grande vulnérabilité** : permettre à des jeunes de participer à des ateliers collectifs et ainsi augmenter leur confiance en eux.

Budget prévisionnel : 1 835 €

Ville : 600 €

Etat (ANCT) : 410 €

Fonds propres : 825 €

- **Accompagnement des femmes vers et dans l'emploi** : Cette action s'organise autour de la thématique de l'accompagnement vers et dans l'emploi de 10 femmes, via un accompagnement spécifique et individualisé.

Budget prévisionnel : 3 270 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 500 €

CASC : 1 000 €

Fonds propres : 770 €

➤ Au titre de l'Axe ENGAGEMENT ET CITOYENNETE :

1) Football Club de Beausoleil

- « **Sport et Valeurs** » : Transmettre des messages qui ont pour but de développer la réflexion autour des thématiques liées aux valeurs du sport, aux licenciés du FCBS et plus largement aux jeunes issus des quartiers Beausoleil, de la Cité de la Forêt, etc...

Budget prévisionnel : 2 500 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Fonds propres : 500 €

2) Centre socioculturel de Sarreguemines

- **Actions Citoyennes et initiatives Jeunes** : Action qui vise à promouvoir l'implication et l'engagement des jeunes.

Budget prévisionnel : 9 870 €

Ville : 3 000 €

Etat (ANCT) : 1 000 €

Conseil Départemental : 1 200 €

Vente de produits : 600 €

Fonds propres : 4 070 €

3) Mission locale :

- « **Sensibilisation aux discriminations et violences de genre** » : Mise en place d'une activité concernant la valorisation des lieux d'histoire ainsi qu'une autre activité portant sur information sur la lutte pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+.

Budget prévisionnel : 20 760 €

Ville : 1 000 €

Etat (ANCT) : 1 350 €

Fonds propres : 18 410 €

➤ **Au titre de l'Axe SECURITE :**

CIDFF de Moselle-Est

- **Et si c'était TOI et si c'était MOI...** : organisation de séances de sensibilisation sur le harcèlement scolaire et ses conséquences en termes de santé globale d'un point de vue éducatif, préventif, sanitaire et sociales au sein des écoles élémentaires ABCM Beausoleil, Maud Fontenoy, Blauberg et Montagne Supérieure.

Budget prévisionnel : 5 760 €

Ville : 1 920 €

Etat (ANCT) : 1 920 €

CASC : 1 920 €

Au final, l'ensemble des participations de la Ville s'élève à 103 372 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations-Politique de la Ville).

Monsieur **Denis PEIFFER** rappelle ce que l'on nomme la Politique de la Ville. "Le contrat de ville est en fait l'application du contrat engagement quartiers 2030 voté l'année dernière à la fois par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Sarreguemines. Il s'agit d'engagements pour le quartier de Beausoleil et pour le quartier Vieille Ville-Ville-Haute, c'est-à-dire de la place Goethe en passant par la Closerie des Lilas et la route de Nancy. Il s'agit aussi de quelques zones urbaines qui ont leurs difficultés et que la Ville n'oublie pas, le quartier de l'Allmend, les Maraîchers, le quartier Molière. Dans le cadre du contrat engagement quartiers 2030, un appel à projet a été lancé et une quinzaine d'associations y ont répondu en déposant au total 54 projets pour lesquels la Ville doit se déterminer pour donner suite. Les axes concernant l'émancipation, c'est-à-dire tout ce qui permet de créer du lien social, des échanges interculturels, intergénérationnels, de l'animation à travers des ateliers artistiques, culturels et sportifs, des fêtes de quartier, de l'accompagnement aux devoirs et des projets de parentalité ou en lien avec la santé. L'emploi et la formation sont aussi un axe majeur pour aider les jeunes à mettre le pied à l'étrier, les accompagner de manière plus fine et personnelle dans leurs démarches, les mettre en contact avec des entrepreneurs et des entreprises, favoriser l'acquisition du code de la route ou du permis de conduire. Autre axe, l'engagement et la citoyenneté en véhiculant des valeurs d'égalité, de tolérance, du respect des autres et de l'engagement, en particulier des plus jeunes. Enfin, un axe de sécurité avec des actions contre le harcèlement scolaire et numérique notamment. Tous ces projets ont été analysés et présentés lors d'un comité de pilotage. Chaque financeur potentiel s'est déterminé pour accompagner tel ou tel projet. L'état, la Ville de Sarreguemines avec un montant de 103 000 € sont les principaux soutiens au projet mais aussi la Communauté d'Agglomération qui a voté lors de sa dernière séance plénière, une enveloppe de 25 000 € au titre de la cohésion sociale. Vous avez été destinataire du rapport qui précise la description de chacun des projets, les publics concernés, leur budget prévisionnel, les financeurs et les propositions de subvention de la Ville. Donc je vais pas y revenir cas par cas, je vais juste citer les associations concernées : le CMSEA, le Centre Socio-Culturel, l'association du Foyer Culturel, la Ludothèque, l'ASS Lutte, l'association Sportive et Socio-Educative de l'école élémentaire du Blauberg, le Football Club de Beausoleil, le CSL Beausoleil, la Fléchette d'Or, l'ASS Tennis, les Amis de la Coccinelle, Espace Séniors Sarreguemines, la Mission Locale, Cap Emploi, le CIDFF de Moselle pour une participation totale dont le montant est de 103 372 € si vous en êtes d'accord".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESSEY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER

Vu le Contrat de Ville signé avec l'Etat le 3 juillet 2015,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Décide 30 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESSEY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDEVOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, François BOURBEAU

2 ne participe(nt) pas au vote :

Jean-Marc SCHWARTZ, Nicole MULLER-BECKER

- d'attribuer les subventions suivantes :

➤ **Equipe de Prévention Spécialisée – CMSEA**

- Bouge-toi, découvre et engage-toi	3 000 €
- En route vers l'emploi	800 €

TOTAL :	3 800 €
----------------	----------------

➤ **Centre Socioculturel**

- Ouverture à la diversité	1 500 €
- Projet Jeunesse (Accueil et Vacances scolaires 2025)	2 000 €
- Ateliers culturels et artistiques	1 500 €
- Projet Familles / Personnes Isolées	4 000 €
- Fête de Noël 2025	1 000 €
- Prévention Santé Jeunesse	1 500 €
- Soirée de l'horreur au Centre Socioculturel	1 000 €
- Hors les Murs	3 000 €
- Séjour Passerelle 2025	1 500 €

- CLAS Beausoleil et Blauberg 2025 13 152 €
- Actions Citoyennes et Initiatives Jeunes 2025 3 000 €

TOTAL : 33 152 €

➤ **Association du Foyer Culturel**

- Quartiers en fête (Beausoleil) 1 000 €

TOTAL : 1 000 €

➤ **Ludothèque Beausoleil**

- Atelier d'éveil au plaisir de lire 2 000 €
- Jeu en Cités 500 €
- Papothèque 1 000 €
- Club Ados 1 000 €

TOTAL : 4 500 €

➤ **ASS Lutte**

- Tournoi international de Pâques à UTRECHT (Pays-Bas) 1 500 €
- Tournoi de Moosch 1 500 €
- Favoriser la pratique du sport santé 1 500 €
- Changer le regard sur le handicap 2 000 €
- La section sportive pour l'intégration et le partage 1 000 €
- Formation des jeunes athlètes 2 000 €

TOTAL : 9 500 €

➤ **Association Sportive et Socio-Educative de l'école élémentaire Mixte du Blaiberg**

- Spectacle « La couleur des émotions » 600 €

TOTAL : 600 €

➤ **Football Club de Beausoleil**

- Interaction parents-associations – Kermesse 2025 1 500 €
- Sport et Valeurs 1 000 €

TOTAL : 2 500 €

➤ **CSL Beausoleil**

- | | |
|---|---------|
| - Collectif Beausoleil 2025 | 1 000 € |
| - Groupe parole et actions jeunes actions éducatives 2025 | 250 € |
| - Parole de femmes – Actions socio-culturelles et éducatives 2025 | 500 € |

TOTAL :	1 750 €
----------------	----------------

➤ **La Fléchette d'Or**

- | | |
|-----------------------|---------|
| - Les Fléchettes 2025 | 1 000 € |
|-----------------------|---------|

TOTAL :	1 000 €
----------------	----------------

➤ **ASS Tennis**

- | | |
|--|-------|
| - Tennis scolaire quartier prioritaire | 500 € |
|--|-------|

TOTAL :	500 €
----------------	--------------

➤ **Les Amis de la Coccinelle**

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| - Un premier pas vers la Coccinelle | 1 000 € |
|-------------------------------------|---------|

TOTAL :	1 000 €
----------------	----------------

➤ **Espace Séniors**

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - En avant les Séniors 2025 | 2 550 € |
|-----------------------------|---------|

TOTAL :	2 550 €
----------------	----------------

➤ **Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines**

- | | |
|---|---------|
| - Objectif alternance | 4 000 € |
| - Passe ton BAFA | 1 000 € |
| - « C'est dans la Boîte » | 1 000 € |
| - La tête de l'emploi | 3 000 € |
| - Maux d'écrits | 1 500 € |
| - Accès au sport, à la culture et à la citoyenneté | 1 500 € |
| - Regards sur les métiers | 2 000 € |
| - Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi | 1 000 € |
| - L'éco consommation dans le logement | 1 000 € |

- Formation SST et habilitations électriques	3 500 €
- Mobil'emploi	2 000 €
- Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville	4 000 €
- Accès aux soins et à la santé mentale	1 500 €
- Inclusion Numérique des jeunes QPV	1 000 €
- C'est mon Patrimoine : Terres d'Héritage et de Vivre Ensemble	1 000 €
- Sensibilisation aux discriminations et violences de genre	1 000 €

TOTAL :	30 000 €
----------------	-----------------

➤ **Cap Emploi**

- Engagements quartier 2030	8 000 €
-----------------------------	---------

TOTAL :	8 000 €
----------------	----------------

➤ **CIDFF Moselle-Est**

- Ateliers d'accès à l'autonomie des jeunes	600 €
- Accompagnement vers et dans l'emploi des femmes	1 000 €
- « Et si c'était TOI et si c'était MOI... »	1 920 €

TOTAL :	3 520 €
----------------	----------------

TOTAL GENERAL :	103 372 €
------------------------	------------------

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

21. Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés

Pour lutter contre la prolifération des chats errants, véritable problème de santé et salubrité publiques, des conventions d'aide à la stérilisation des chats libres ont été signées avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » ainsi qu'avec la SPA depuis 2015.

Les campagnes efficaces de ces dernières années ont permis de stabiliser cette population féline. Malheureusement, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, n'a pas permis de poursuivre les efforts engagés depuis ces dernières années et une recrudescence de chats errants a été constatée. Aussi, afin de pouvoir retrouver un équilibre, il est impératif de poursuivre ces opérations de stérilisation.

Aujourd'hui, la Société Protectrice des Animaux propose à la Ville de Sarreguemines de mener une nouvelle campagne de stérilisation dont les objectifs seront la capture, la stérilisation et l'identification au nom de la commune de 100 chats pour une année.

Cette opération sera réalisée sous l'entière responsabilité de la SPA qui s'engage à :

- Prendre toute disposition quant à la capture des chats errants par ses soins ou par les soins de tiers reconnus et agréés, sous son contrôle, en vue de leur identification et stérilisation

- Faire assurer les interventions médicales nécessaires à l'identification et la stérilisation des chats errants capturés

En contrepartie, la SPA sollicite le soutien financier de la Ville et demande le versement d'une contribution de 5 500 € (55 €/chat).

Ce partenariat entre la Ville de Sarreguemines et la SPA sera formalisé par la signature d'une convention (voir projet joint) qui détermine les obligations respectives des parties prenantes. Cette convention débiterait le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

*Monsieur **Christian DIETSCH** présente le rapport et indique que tous les ans des personnes formulent une demande d'adoption de ces chats pucés et propriété de la Ville. Ainsi, la puce informatique est transférée au nom des adoptants.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Christian DIETSCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2541-1, L.2541-12, L.2542-1 et suivants,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.211-27, L.212-10, L.214-6, Vu l'arrêté ministériel du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L.214-6 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'instruction n° DGAL/SDSPA/2014-1057 prise en application de l'arrêté ministériel du 3 avril 2014,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre la Commune de Sarreguemines, la SPA et la clinique Vétérinaire des Faïenceries pour la stérilisation de chats errants, ci-annexée.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, article 611 (prestation de service) – code fonctionnel 13.

~~22. Convention de groupement de commande – Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Emile Gentil~~

Le point a été retiré de l'ordre du jour.

23. Avis Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030

Le présent schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est le 4ème adopté depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Il succède au schéma 2017-2023.

1. Rappel réglementaire

Le cadre est celui de la loi n°2000- 614 du 5 juillet 2000 sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage dite « loi Besson » et notamment son article 1er qui dispose :

« I. – Les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles installées sur des aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet II. - Dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leurs modes de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

1° Des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;

2° Des terrains familiaux locatifs (...) destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, le cas échéant dans le cadre des mesures définies par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;

3° Des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires. Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental ; celui-ci définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage ».

Il est précisé que :

- la qualification de « gens du voyage » fait référence au type d'habitat (résidence mobile) et pas à l'itinérance. Des familles en caravanes mais à l'itinérance réduite à quelques sauts de puces d'une commune à l'autre restent considérées comme gens du voyage.

- depuis la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, et bien que la loi continue de mentionner les communes de + de 5000 habitants comme étalon impliquant l'obligation de prescriptions, ce sont les EPCI qui sont compétents en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage (3° du I de l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales pour la métropole, 6° du I de l'article L.5216-5 pour les communautés d'agglomération et 4° du I de l'article L.5214-16 pour les communautés de communes).

- seules les infrastructures d'accueil et d'habitat sont prescriptives. Les mesures relevant de l'accompagnement social ne le sont pas. »

2. La révision du schéma

« Le processus de révision du schéma a permis des échanges nécessaires et constructifs. Cette méthode a permis d'impliquer directement les élus et acteurs de terrain et permis de dresser un bilan pour viser des objectifs certains et réalisables ». Aussi, la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030 entame son ultime étape par la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

S'agissant du diagnostic et des prescriptions du nouveau schéma pour le secteur de Sarreguemines :

« A. Aires permanentes d'accueil »

Il ne semble pas nécessaire de construire une seconde aire d'accueil ou d'augmenter le nombre de places sur l'aire existante. Néanmoins, il est désormais urgent de permettre la réouverture de l'aire d'accueil ou son déménagement. Une piste de réflexion a été engagée et consiste à déplacer l'aire d'accueil sur l'emplacement de l'actuelle aire de grand passage dont l'usage deviendrait caduc du fait de l'accord avec les EPCI voisins pour la construction en commun d'une aire de grand passage de 4 ha. Le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil, l'actuel ayant été abrogé en octobre 2022, devra être le fruit d'une réflexion sur la gestion de l'aire (tarification, relations avec les gens du voyage, soutien aux agents, travaux) dans le but d'en assurer la pérennité, l'attractivité et la tranquillité ainsi que l'équilibre financier du gestionnaire et la sécurité des personnes y stationnant et y travaillant. La commune de Bitche ayant, au regard des données du dernier recensement, désormais moins de 5000 habitants, elle ne doit plus obligatoirement figurer au schéma.

B. Aire de grand passage

Au-delà des réflexions sur le manque d'attractivité de l'aire de grand passage actuelle (capacité d'accueil et tarification) qui a conduit à ce qu'aucun groupe n'y stationne depuis son ouverture, il est admis que le besoin de stationnement n'est pas majeur. En comparaison, bien que supérieur, le besoin de stationnement dans l'arrondissement voisin de Forbach, Boulay-Moselle, est faible lui aussi. Ceci justifie, dans une logique d'efficacité, d'économie et de solidarité, la nécessité de renforcer la coopération entre les EPCI de Moselle-Est. En conséquence, il est proposé de prescrire une aire de grand passage commune à quatre EPCI (CC Saint-Avold Synergies, CC de Freyming-Merlebach, CA de Forbach Porte de France, CA de Sarreguemines Confluences).

C. Habitat adapté à la sédentarisation

Aucun besoin de terrains familiaux locatifs n'a été relevé. Néanmoins, il est proposé d'établir un diagnostic précis concernant les terrains contigus à l'aire d'accueil bien que ne pouvant pas, au regard de la loi, être considérés à ce jour comme des terrains familiaux locatifs. Devront être entreprises les démarches visant à déterminer qui y vit, y travaille, et dans quelles conditions réglementaires et sanitaires. »

Il convient cependant de relever que l'aire permanente située chemin du Burgerbach à Sarreguemines a subi de telles dégradations du fait de son occupation illégale par des gens du voyage qui a conduit à créer une véritable zone de non-droit selon les termes du schéma soumis à avis. En outre, les multiples occupations illégales de l'aire ont fait subir un véritable préjudice financier à la commune de Sarreguemines en termes de salubrité et de sécurité publique ; les divers détritiques (déchets ménagers, carcasses automobiles, immondices en tout genre) ont conduit les services municipaux à multiplier les collectes et le nettoyage quotidien et en assumer le coût. Ceci étant accentué par le fait que l'État a refusé d'apporter le concours de la force publique pour procéder à l'évacuation des lieux en 2021 après que la CASC ait obtenu une ordonnance d'expulsion des occupants illégaux de l'aire.

Enfin, il est à prendre en considération que la commune de Bitche n'est plus tenue, au regard des données du dernier recensement de sa population, de figurer au schéma départemental. Par conséquent, elle n'est plus dans l'obligation de financer les six places qu'elle prenait à sa charge jusqu'à lors. Il serait ainsi inéquitable de faire désormais peser le coût de ses places sur les finances de la CASC.

Au vu des éléments ci-dessus exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre l'avis suivant :

Un avis défavorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025- 2030, dans sa version du 03/03/2025 :

- au vu de l'absence de réduction du nombre de places de l'aire permanente d'accueil des gens du voyages alors que la commune de Bitche n'est plus tenue d'en financer six d'entre-elles qu'elle prenait à sa charge jusqu'à la fermeture de l'aire.

- au vu de l'absence de garanties données par l'État sur l'application de la législation en matière d'occupation illégale des aires et sur les critères de choix du lieu d'implantation de la future aire de grand passage.

Après la présentation du rapport ci-dessus par **Monsieur le Maire, Monsieur François BOURBEAU** demande "quel est l'impact de notre décision sur la façon de faire de l'État sur ce schéma, est-ce que ça va influencer le changement ou est-ce que ça passera quand même ?".

Monsieur le Maire : "Vous vous associez déjà là par votre question au point 2 qui est, dans tout ce débat, quelles sont nos garanties ? On déplore justement l'absence de garanties. C'est un vrai travail qui est à faire de ce point de vue là pour les Sarregueminois comme pour les Français en règle générale si je juge la question à partir de la réaction des Maires de Moselle lorsqu'on est à cette Assemblée dont je vous ai parlé. Mais c'est une question générale et vous la posez bien en termes de garanties. Quelles garanties avons-nous d'être entendus, d'être écoutés sur ce sujet qui est un sujet de grande préoccupation pour nos contemporains et pour nos administrés".

Monsieur François BOURBEAU : "Vous connaissez mon attachement au respect de la loi, donc je vous suivrai sur ce point-là".

Monsieur le Maire : "Merci, nous partageons donc cet attachement tous autour de cette table et j'espère que le vote en portera la trace".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESSE-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Après avoir pris connaissance du projet de Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030, et plus particulièrement pour le secteur de Sarreguemines,

Vu la loi n°2000-614 modifiée du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Vu le courrier co-signé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle, en date du 11 mars 2025, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le schéma 2024-2030 pour l'Arrondissement de Sarreguemines,

Considérant que le schéma indique qu'il ne semble pas nécessaire de construire une seconde aire permanente d'accueil ou d'augmenter le nombre de places sur l'aire existante mais qu'il est désormais urgent de permettre la réouverture de l'aire d'accueil ou son déménagement.

Considérant qu'une piste de réflexion a été engagée et consiste à déplacer l'aire d'accueil sur l'emplacement de l'actuelle aire de grand passage dont l'usage deviendrait caduc du fait de l'accord avec les EPCI voisins pour la construction en commun d'une aire de grand passage de 4 ha.

Considérant que le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil, -l'actuel ayant été abrogé en octobre 2022- devra être le fruit d'une réflexion sur la gestion de l'aire (tarification, relations avec les gens du voyage, soutien aux agents, travaux) dans le but d'en assurer la pérennité, l'attractivité et la tranquillité ainsi que l'équilibre financier du gestionnaire et la sécurité des personnes y stationnant et y travaillant.

Considérant qu'au-delà des réflexions sur le manque d'attractivité de l'aire de grand passage actuelle (capacité d'accueil et tarification) qui a conduit à ce qu'aucun groupe n'y stationne depuis son ouverture, il est admis que le besoin de stationnement n'est pas majeur.

Considérant qu'en comparaison, bien que supérieur, le besoin de stationnement dans l'arrondissement voisin de Forbach-Boulay-Moselle, est faible lui aussi. Ceci justifie cependant, dans une logique d'efficacité, d'économie et de solidarité, de la nécessité de renforcer la coopération entre les EPCI de Moselle-Est.

Considérant que le schéma propose de prescrire une aire de grand passage commune à quatre EPCI (CC Saint-Avold Synergies, CC de Freyming-Merlebach, CA de Forbach Porte de France, CA de Sarreguemines Confluences).

Considérant qu'aucun besoin de terrains familiaux locatifs n'a été relevé dans le cadre de l'habitat adapté à la sédentarisation. Néanmoins, il est proposé d'établir un diagnostic précis concernant les terrains contigus à l'aire d'accueil bien que ne pouvant pas, au regard de la loi, être considérés à ce jour comme des terrains familiaux locatifs.

Considérant que devront être entreprises les démarches visant à déterminer qui y vit, y travaille, et dans quelles conditions réglementaires et sanitaires.

Considérant néanmoins que l'aire permanente d'accueil située chemin du Burgerbach à Sarreguemines a subi de telles dégradations du fait de son occupation illégale par des gens du voyage qui a conduit à créer une véritable zone de non-droit selon les termes du schéma soumis à avis,

Considérant que les multiples occupations illégales de l'aire ont fait subir un véritable préjudice financier à la commune de Sarreguemines en termes de salubrité et de sécurité publique ; les divers détritus (déchets ménagers, carcasses automobiles, immondices en tout genre...) ont conduit les services municipaux à multiplier les collectes et le nettoyage quotidien et en assumer le coût,

Considérant l'absence de concours de la force publique pour procéder à l'évacuation des lieux en 2021 après que la CASC ait obtenu une ordonnance d'expulsion des occupants illégaux de l'aire permanente,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

DONNE

Un avis défavorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030, dans sa version du 03/03/2025 :

- au vu de l'absence de réduction du nombre de places de l'aire permanente d'accueil des gens du voyages alors que la commune de Bitche n'est plus tenue d'en financer six d'entre-elles qu'elle prenait à sa charge jusqu'à la fermeture de l'aire.
- au vu de l'absence de garanties données par l'État sur l'application de la législation en matière d'occupation illégale des aires et sur les critères de choix du lieu d'implantation de la future aire de grand passage.

24. Signature de conventions avec l'Office National des Forêts

La forêt du Buchholz située entre Sarreguemines et Neufgrange est majoritairement une forêt dite « domaniale », autrement dit elle appartient à l'Etat et non à la Commune.

L'Office National des Forêts (O.N.F.) à, sur les forêts domaniales tous pouvoirs techniques et financiers d'administration, et peut avec l'aide de l'Etat et des collectivités publiques, exécuter ou faire exécuter des travaux d'entretien, d'équipement et de restauration.

Il y a maintenant plusieurs années, en collaboration avec l'ONF, la Ville de Sarreguemines a aménagé une zone d'accueil du public dans la partie Sud de la forêt du Buchholz, comprenant un parking, une aire de jeux et un parcours de santé.

Pour permettre de définir les droits et obligations de chacun, l'ONF propose à la Ville de Sarreguemines une convention d'occupation temporaire, pour acter l'utilisation des terrains Etat par des aménagements communaux à disposition du public (aire de jeux, parcours de santé, emplacement pour faire des barbecues, ...) et une convention cadre concernant la voie d'accès et le parking qui longent cette zone.

Ces conventions n'altèrent en rien le fonctionnement actuel, elles viennent simplement définir ce qui se pratique depuis de nombreuses années afin de conserver un écrit d'une co-gérance des lieux.

En conséquence et en cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- d'approuver la signature de la convention d'occupation temporaire concernant la zone d'activité aménagée dans la forêt domaniale du Buchholz,
- d'approuver la signature de la convention cadre pour la réfection et l'entretien de la voie et du parking dédiés à l'accès de la zone d'activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document qui s'y réfère.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Christian DIETSCH

Vu que l'Office National des Forêts a sur les forêts domaniales tous pouvoirs techniques et financiers d'administration,

Considérant que l'aménagement de la zone d'activité est destiné au public et dénué d'enjeu commercial,

Après avis des différentes commissions,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- d'approuver la signature de la convention d'occupation temporaire concernant la zone d'activité aménagée dans la forêt domaniale du Buchholz,
- d'approuver la signature de la convention cadre pour la réfection et l'entretien de la voie et du parking dédiés à l'accès de la zone d'activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document qui s'y réfère.

25. Avenant n°1 à la convention de projet M010L013400 avec l'EPF Grand Est – Fonderie SESA

Par délibération en date du 09 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est concernant le site SESA.

Cette convention concerne la maîtrise de cette emprise foncière afin d'envisager les possibilités de réhabilitation du site.

A l'heure actuelle, le site doit encore faire l'objet de travaux de dépollution et l'échéance de la convention, fixée au 30 juin 2025 doit être repoussée.
Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider cet avenant portant la date de la fin de la convention au 30 juin 2027.

En cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- d'approuver l'avenant à la convention de projet M010L013400 à passer avec l'EPF Grand Est, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.

*Après la présentation du point par Monsieur **Christian DIETSCH**, Monsieur **François BOURBEAU** demande s'il y a des impacts financiers à cette prolongation ou non.*

*Monsieur **Christian DIETSCH** répond par la négative.*

*Monsieur **François BOURBEAU** : "Il n'y a pas des frais de gestion annuelle dans la Convention ?"*

*Monsieur **Christian DIETSCH** : "A priori non, en l'occurrence, c'est eux qui prennent en charge".*

***Monsieur le Maire** indique que c'est un avenant qui précise surtout leurs missions.*

*Monsieur **Christian DIETSCH** complète que dans la convention initiale la partie des pollutions est prise en charge à 100 % par l'EPFGE et il n'y a aucun frais annexes.*

*Madame **Nicole MULLER-BECKER** interroge quant à un temps supplémentaire lié à la dépollution du site.*

Monsieur Christian DIETSCH : "Ça sera de toute façon positif, ce terrain va être dépollué. Mais techniquement, il y a différentes façons de dépolluer un terrain. Vous pouvez substituer les terres, c'est-à-dire vous enlevez ce qui existe sur le terrain et vous en apportez des nouvelles non polluées. Ou ce que vous pouvez faire, vous pouvez masquer la pollution en créant une barrière entre la partie polluée et ce que vous allez construire. Donc il y a différentes façons, si vous voulez sur le papier, de dépolluer un terrain et à l'heure actuelle, ils n'ont pas encore trouvé, disons la bonne solution".

Monsieur le Maire : "Oui, parce que certains choix se font à l'usage"

Monsieur Christian DIETSCH : "Le choix de dépollution n'est pas encore fait"

Madame Nicole MULLER-BECKER : "C'est la discussion qu'on a eue pendant des années sur ce terrain".

Monsieur Christian DIETSCH : "Oui, et ils veulent aussi être sûrs qu'il n'y aura aucun impact au niveau du Lembach. Vous savez que le Lembach passe vraiment très près de cette zone".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Christine CARAFA pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Bernadette NICKLAUS pouvoir à Alain DANN, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Corinne THINNES pouvoir à Evelyne CORDARY, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Véronique DOH, Flore TITEUX pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Christian DIETSCH

Vu sa délibération initiale du 09 juillet 2020 décidant de passer convention de maîtrise de projet avec l'EPF Grand Est,

Décide 32 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, François BOURBEAU

- d'approuver l'avenant à la convention de projet M010L013400 à passer avec l'EPF Grand Est, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention,

26. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire,

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 a décidé à l'unanimité de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, des attributions.

Vous trouverez ci-dessous un relevé de décisions par domaine :

MARCHES

De signer les marchés ou accords-cadres suivants :

Intitulé	Date de notification	Attributaire	Montant € TTC
Concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie publique et parcs en ouvrage	24/12/2024	Indigo Park 92800 Puteaux	CA durée DSP (12 ans) : 7 593 551,00
Fourniture et acheminement d'électricité à compter du 01/01/2025 ELEC 2025 (groupement de commandes UGAP ELEC 3 FLEX)	09/07/2024 (selon convention Ugap/Ville du 22/03/2021)	Engie S.A.	quantité maxi/an ville : 400 GWh Estimation/3 ans : 37 128 000,00 HT
Fourniture et acheminement de gaz période janvier à décembre 2025 (groupement de commandes CASC-Accord cadre subséquent)	15/05/2023	EDF S.A. - Electricité de France 75008 Paris	quantité ville : 1,90021 GWh montant estim/an : 194 049,37 TTC
Mission de suivi-animation OPAH-RU Avenant n° 1 <i>ex marché CASC n° 2021029</i>	13/12/2024	CALM-SOLIHA Moselle Metz	montant TTC du 01/01/2025 au 31/12/2026 : 80 640,00
Prestations de nettoyage hôtel de ville	12/12/2024	AF Propreté Service 57245 Mecleuves	montant TTC/7 mois (01/01/2025 au 31/07/2025) :

(procédure d'urgence suite non reconduction)			30 082,80
Prestations de nettoyage des écoles (procédure d'urgence suite non reconduction)	12/12/2024	AF Propreté Service 57245 Mecleuves	montant TTC/7 mois (01/01/2025 au 31/07/2025) : 105 820,80
Intitulé	Date de notification	Attributaire	Montant € TTC
Prestations de services d'assurance (groupement CASC)	12/12/2024	lot 2 Responsabilité civile : SMACL 79000 Niort lot 3 Protection fonctionnelle : Groupama Grand Est 67012 Strasbourg lot 5 Assurance automobile : Groupama Grand Est 67012 Strasbourg lot 8 Dommages aux biens : Beyer Assurances courtier/Chubb assureur 67170 Bernolsheim lot 9 Multirisques exposition : Allianz IARD 92076 Paris la Défense/ co-traitant SAGA lot 11 Navigation : Beyer Assurances courtier/ Helvetia assureur	montant TTC/4 ans : 100 378,60 9 243,12 241 995,12 227 088,84 TTC/prime an 8 515,72 5 766,00
Accords-cadres fourniture de végétaux	09/04/2025	lot 1 : Pépinières Chombart 80400 Hombleux lot 2 : Cholat Pépinières 73000 Chambéry lot 3 : Graines Voltz 68000 Colmar lot 4 : Ernet Turc 49003 Angers	maxi ht/2ans : (durée totale) : 10 000,00 40 000,00 36 000,00 20 000,00

FINANCES

- Décisions financières

N°	Objet	Date de l'acte
DF04MARS25	Convention de mécénat - Sarl ALTRANS	28/02/2025
DF05MARS25	Convention de donation - Famille BOLENDER	29/11/2024

- Acceptation des indemnités de sinistres suivantes :

Exercice	N° pièce	Date pièce	Libellé	Montant TTC
2025	892	06/03/2025	INDEMNISATION SINISTRE DU 16082024 CAMERA VANDALISEE MQ BEAUSOLEIL	4 850,58
2025	1036	26/03/2025	SOLDE INDEMNISATION SINISTRE DU 16082024 CAMERA VANDALISEE	1 851,30
2025	1075	03/04/2025	INDEM SINISTRE BRIS DE GLACE VEHICULE KRAMER ESPACES VERTS	104,00

- Décide de mettre à disposition du club « Cœur et Santé », sous couvert de l'Association de Cardiologie Lorraine un local non occupé au sein de l'école élémentaire de Felpersviller, pour la pratique du cardio-training et du renforcement postural. Cette activité se déroulera hors-temps scolaire. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention qui prendra effet au 1^{er} juin 2025.

- Décide de signer la convention de fourrière automobile avec le Garage SCHWINDT sis 60 route de Nancy à Sarreguemines pour une durée d'un an renouvelable pour atteindre une durée de trois ans maximum. La présente convention prend effet à compter du 1^{er} avril 2025

URBANISME

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 01 n°81	9 avenue de la Gare	Commercial	177 m²
Section 29 n°282	38 rue de la Colline	Habitation	689 m²
Section 54 n°48	2 rue Saint Jean	Habitation	803 m²
Section AC n°61	8 rue de Verdun	Habitation	530 m²
Section 51 n°85	lieudit Neunkirch	TAB	937 m²
Section 12 n°671 689	33 rue Claire Oster	Habitation	292 m²
Section 27 n°75	26 rue des Bergers	Habitation	443 m²

Section 2 n°82	44 rue du Parc	Habitation	282 m²
Section 82 n°224 241	127 rue de Folpervsiller	Habitation	889 m²
Section 22 n°407	23 Closerie des Lilas	Habitation	284 m²
Section 23 n°226 289, 392, 394	7 rue Auguste Thomire	Habitation	4675 m²
Section 59 n°146, 161, 156	95 rue de Foldersviller	Habitation	1709 m²
Section 72 n°140	2 rue des Champs	Habitation	516 m²
Section 1 n°53, 54 55	10 boulevard des Fayenceries	Habitation/garage	2029 m²
Section 6 n°1144	rue des Généraux Crémier	Commercial	284 m²
Section 77 n°41, 42	69 rue de Blies Ebersing	Habitation	1758 m²
Section 56 n°228	24 rue de Ruffec	Habitation	1215 m²
Section 45 n°264 265	8 chemin de l'Albatros	TAB	893 m²
Section 45 n°268 269	rue du Green	TAB	795 m²
Section 45 n°262 263	10 chemin de l'Albatros	TAB	933 m²
Section 45 n°279 417	7 rue du Green	TAB	636 m²
Section 8 n°116 306, 442	2 rue Douaumont	Habitation	3140 m²
Section 16 n°47	Scheuerner-Huegel	Terrain d'agrément	8730 m²
Section 24 n°576	12-14-16 rue de la Colline	Habitation	2463 m²
Section 24 n°136	27 rue du Himmelsberg	Habitation	459 m²
Section 23 n°587	3 rue du Docteur Hauth	TAB	1610 m²
Section 7 n°20614B	rue du Général Mangin	Garage+terrasse	348 m²
Section 22 n°396	4 route de Nancy	Habitation	487 m²
Section 30 n°465 467	2 rue Sœur Perpétue	Habitation	418 m²
Section 12 n°723	2 rue Rousseau	Habitation	1095 m²
Section 73 n°320 473,474	3 impasse Marcel Pierron	Habitation	6972 m²
Section 29 n°289	5 impasse Michel Montaigne	Habitation	709 m²

Section 22 n°335 336, 337, 334	3 rue de la Grande Armée	Habitation/commercial	722 m²
Section 54 n°303	1 rue Saint Jean	Jardin	224 m²
Section 81 n°1	100 rue de Folpersviller	Habitation	4162 m²

Communications

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 19 mai 2025

1. Approbation du procès-verbal de la 40ème séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025
 2. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre de la révision du PLU de Sarreguemines
 3. Modification de la liste des représentants dans des associations/organismes extérieurs
 4. Concession de services relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires / motivation du choix du concessionnaire
 5. Garantie municipale à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 940 510 € à contracter par la SA HLM VIVEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation thermique de 26 logements sis 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines
 6. Actualisation des tarifs 2025
 7. Décision modificative n°1 du Budget Principal et du Budget Annexe des parcs de stationnement
 8. Actualisation des effectifs permanents au 1er juillet 2025
 9. Apprentissage
 10. Création d'un poste de DGA
 11. Modification du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (camps d'été et mini camps des animateurs comprenant au moins une nuitée)
 12. Mise à disposition agents titulaires - Association ABCM
 13. Actualisation de la convention Ville de Sarreguemines_Association ABCM Zweisprachigkeit
 14. Changement de dénomination du CSL Beausoleil
 15. Modification de la subvention d'investissement au Sarreguemines Football Club
 16. Adhésion au dispositif de chèques « cadeaux culture » du groupe Glady Ville de Sarreguemines
 17. Marché des artisans de la Saint Paul
 18. Convention de partenariat avec le festival franco-allemand Perspectives
 19. Convention de partenariat entre la Ville de Sarreguemines et l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert (AAESEM)
 20. Contrat de Ville - Attribution des participations 2025
 21. Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés
 22. ~~Convention de groupement de commande - Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Émile Gentil~~
 23. Avis Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030
 24. Signature de conventions avec l'Office National des Forêts
 25. Avenant n°1 à la convention de projet M010L013400 avec l'EPF Grand Est – Fonderie SESA
 26. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT)
- Communication(s)



Le Maire
Marc ZINGRAFF



Le Secrétaire
Maxime TRITZ